

**Rapport d'investissement
Responsable 2021
La Banque Postale Prévoyance**

Octobre 2022



Table des matières

Introduction.....	4
Présentation de La Banque Postale Prévoyance.....	4
Préambule.....	5
Actifs sous gestion au 31 décembre 2021.....	6
1 Démarche générale de La Banque Postale Prévoyance.....	7
1.1 Prise en compte des critères ESG	7
1.2 Présentation de la politique d'investissement responsable	10
1.3 Modalités d'information externe	12
1.4 Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision des sociétés de gestion déléguées.....	12
1.4.1 Approche sur les entreprises (obligations, actions, en direct)	13
1.4.2 Approche sur les émetteurs souverains et quasi-souverains (en direct)	15
1.4.3 Approche sur les investissements hors mandats non cotés	15
1.5 Adhésion de l'entité	16
1.5.1 Principes pour l'Assurance Responsable.....	16
1.5.2 Science Based Targets	17
2 Moyens internes déployés par l'entité.....	18
2.1 Description des ressources financières, humaines et techniques	18
2.2 Actions menées en vue du renforcement des capacités internes de l'entité.....	18
3 Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.....	20
3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance.....	20
3.2 Intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération	20
3.3 Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.....	20
3.4 Stratégie d'engagement : périmètre des entreprises concernées et cadre général	21
3.5 Engagement actionnarial : présentation de la politique de vote et bilan 2021.....	25
3.5.1 Cadre général de l'engagement actionnarial et de la politique de vote de La Banque Postale Prévoyance	25
3.5.2 Bilan des votes 2021 de La Banque Postale Prévoyance	26
3.6 Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.....	37
3.6.1 Périmètre et démarche	37
3.6.2 Exclusions normatives.....	38
3.6.3 Exclusions réglementaires.....	39
3.6.4 Exclusions sectorielles	41
4 Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique.....	45
4.1 Objectif 2050	45

4.2	Mesure de l'atteinte de cet objectif via l'indicateur Empreinte Carbone et sa méthodologie ..	46
4.2.1	Méthodologie utilisée	46
4.2.2	Résultats à fin 2021.....	47
4.3	Impact sur la stratégie d'investissement et complémentarité avec la politique d'investissement responsable de La Banque Postale Prévoyance	48
5	Biodiversité	50
5.1	Objectifs de la Convention sur la biodiversité biologique	50
5.2	Mesure et suivi de l'empreinte biodiversité	52
6	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	53
6.1	Le dispositif de gestion des risques de La Banque Postale Prévoyance en matière de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.....	53
6.2	Identification et gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	53
6.2.1	Exposition aux risques physiques et de transition	53
6.2.2	Perspectives.....	54

Introduction

Présentation de La Banque Postale Prévoyance

La Banque Postale Prévoyance est une société anonyme, détenue à 100% par La Banque Postale au 31 décembre 2021.

La Banque Postale Prévoyance fait partie du Pôle Assurance Non Vie de La Banque Postale, qui regroupe les sociétés LBP Assurances IARD, LBP Assurance Santé, LBP Conseil en Assurances et LBP Prévoyance.

La Banque Postale Prévoyance exerce une activité d'assurance de personnes individuelle et collective sur le territoire national.

Sa politique d'investissement s'inscrit dans le prolongement de celle de La Banque Postale avec la volonté de s'intégrer dans une démarche de transition juste, environnementale, sociale et territoriale.

Chiffres clés (exercice 2021)

2,26 millions de contrats individuels

55 collaborateurs



477 millions d'euros de chiffre d'affaires

435 millions d'euros de fonds propres

Préambule

Le présent rapport expose les conditions dans lesquelles les éléments relatifs à la durabilité sont intégrés dans la stratégie globale de La Banque Postale Prévoyance, qui recouvre notamment la stratégie d'investissement et la politique de gestion des risques, pour l'exercice 2021. Il inclut :

- Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité, conformément au décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 venant préciser les informations demandées par l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

La Banque Postale pour sa part publie sur son site internet les documents suivants :

- Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement, conformément à l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 ;
- Informations sur la manière dont les politiques de rémunération sont adaptées à l'intégration des risques de durabilité conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

Le présent rapport distingue les différents types d'investissement (coté, non coté), les classes d'actifs, et les modes d'investissement (direct et indirect) sans distinction entre les fonds propres et les fonds en euros, la stratégie d'investissement responsable étant la même pour tous les portefeuilles. Pour la même raison, les produits vie et non-vie ne sont pas distingués. Pour information, la partie vie représente 56% du passif¹ de La Banque Postale Prévoyance.

La Banque Postale Prévoyance n'étant pas soumise au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit « Règlement SFDR 4 » les obligations déclaratives prévues par le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 précité relatives à la mise en œuvre de cette réglementation seront considérées comme non applicables au présent rapport.

¹ Provisions techniques nettes de cession

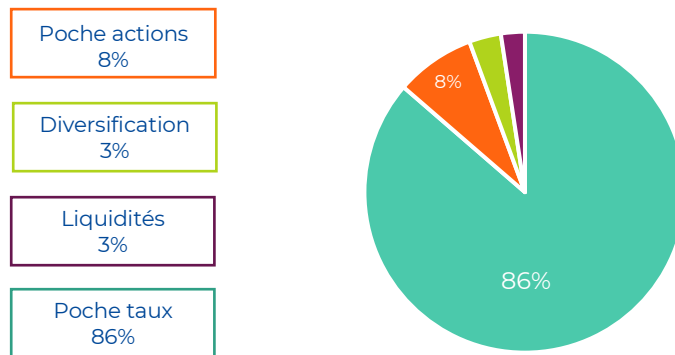
Actifs sous gestion au 31 décembre 2021

Les encours de La Banque Postale Prévoyance s'élèvent à 2,3 Mds€ au 31/12/2021, dont 96,6% sont sous mandat de gestion déléguée.

Valeur marché du portefeuille de La Banque Postale Prévoyance au 31/12/2021 : **2 322,8M€**

- ✓ **Actifs obligataires** : 2 005,8M€ soit 86,4%, dont 1 955M€ d'obligations détenues en direct
- ✓ **Actifs actions cotées** : 186,3M€ soit 8%, dont 105M€ d'actions détenues en direct
- ✓ **Actifs de diversification (actifs non cotés / illiquides)** : 74,6M€ soit 3%
- ✓ **Liquidités** : 56M€ soit 2,4%

Encours au 31/12/2021 par classe d'actifs (VM)



Source : La Banque Postale Prévoyance

1 Démarche générale de La Banque Postale Prévoyance

Dans le prolongement de la démarche initiée par son actionnaire, La Banque Postale, La Banque Postale Prévoyance s'est attachée à retranscrire les valeurs citoyennes du groupe.

Cette démarche au niveau du Groupe La Banque Postale s'est déclinée autour de deux orientations :

- **En matière d'investissement** : les investissements ont été réorientés, en priorisant davantage les activités durables et utiles à la société. Cette réorientation se retranscrit concrètement par :
 - Un arrêt du financement des énergies fossiles d'ici 2030 ;
 - Une décarbonation de La Banque Postale d'ici 2030 ;
 - Un engagement de doubler entre 2019 et 2023 le soutien au développement des énergies renouvelables.
- **En créant des offres commerciales** innovantes répondant aux nouveaux besoins de nos clients.

L'année 2021 marque un tournant pour La Banque Postale Prévoyance, avec la volonté stratégique de prendre en compte les risques ESG sur l'ensemble de ses activités. Ces initiatives ont été multipliées en 2022.

1.1 Prise en compte des critères ESG

L'application des nouvelles réglementations telles que les exigences de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures de 2017, le décret d'application de l'article 29 de la loi Energie Climat de 2019, ainsi que la prise en compte par l'AEAPP² des problématiques de durabilité – et plus précisément les risques relatifs au changement climatique – s'inscrivent dans des changements sociétaux profonds ; et La Banque Postale Prévoyance a fait le choix d'en tenir compte pour ses investissements.

Ces changements, reposent sur la transparence autour de trois piliers :

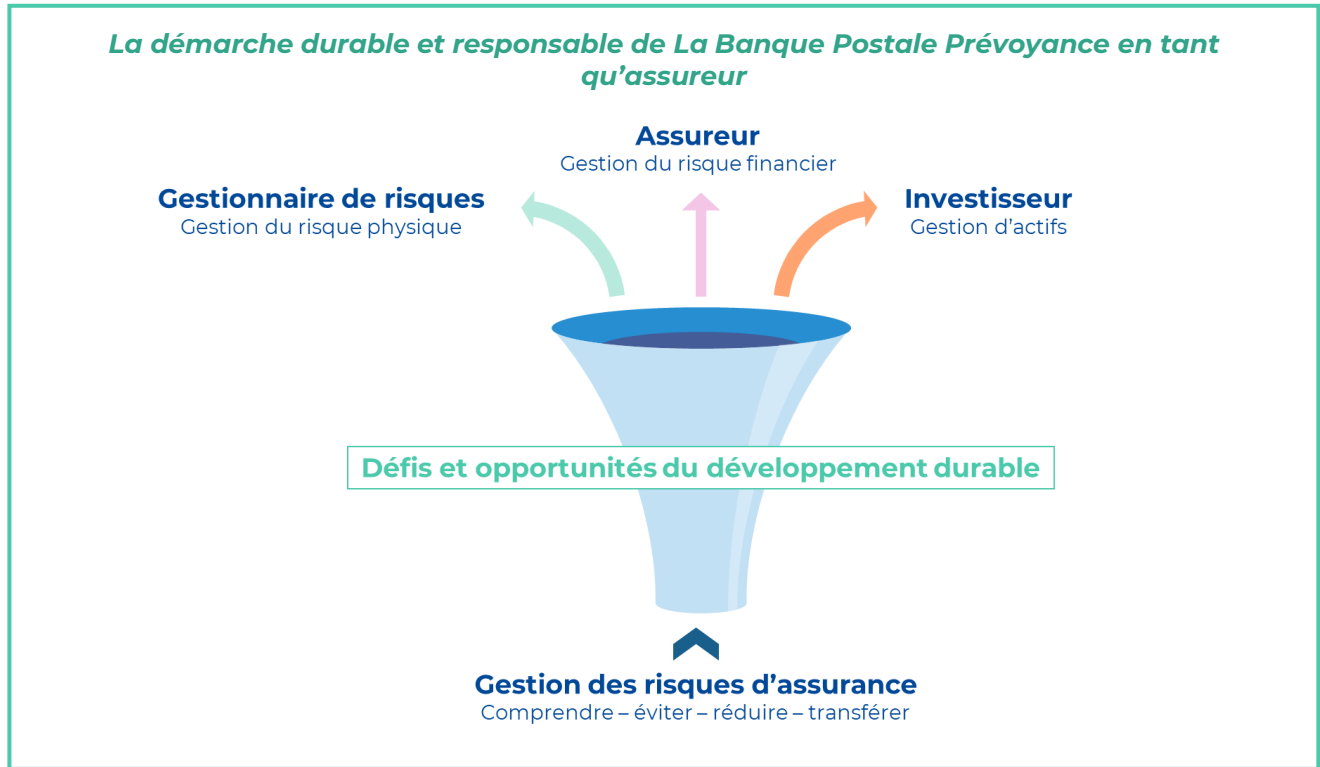
- **La stratégie climat**, susceptible d'affecter les rendements à long terme des portefeuilles et donc de l'entreprise ainsi que l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liées au climat ;
- **La gouvernance des entreprises** dans lesquelles LBPP est investie ;
- **Le respect des thèmes sociaux** au sein des entreprises objets des investissements.

Notre conviction est que les sociétés qui prendront en compte les critères ESG, dont le climat et la biodiversité, bénéficieront sur la durée d'une performance supérieure aux concurrents qui ne le feront pas, et feront peser un moindre risque au niveau du crédit.

L'identification et la gestion des risques de durabilité contribueront à limiter la volatilité et les fortes chutes des portefeuilles. Par extension, cette démarche entraînera des performances ajustées du risque de meilleure qualité sur l'ensemble du cycle de marché, concourant à la performance économique long terme des portefeuilles. La pandémie COVID-19 a aussi contribué à révéler et accélérer la résilience des investissements intégrant des critères ESG, puisque ceux-ci portent principalement sur des secteurs défensifs.

² Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

Dans ce contexte, La Banque Postale Prévoyance se propose de présenter sa démarche d'investisseur responsable en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance. Une attention particulière sera apportée aux impacts du réchauffement climatique sur sa politique d'investissement.



Source : La Banque Postale Prévoyance

**Les enjeux auxquels répondent la politique d'investissement responsable de
La Banque Postale Prévoyance**



Source : La Banque Postale Prévoyance

1.2 Présentation de la politique d'investissement responsable

L'approche ESG de La Banque Postale Prévoyance est globale, et s'articule autour des trois axes stratégiques que sont l'exclusion, l'intégration, et l'engagement. Ces trois axes sont déclinés en cinq piliers opérationnels :

Pilier 1. Exclusions

Ce pilier porte sur la mise en place d'exclusions normatives, réglementaires et sectorielles. Ces exclusions portent sur des pays, des secteurs d'activités ou des entreprises. Néanmoins, ces politiques ne sont pas des politiques d'exclusions stricto sensu, dans la mesure où elles s'inscrivent dans la politique d'engagement de La Banque Postale Prévoyance. En effet, il nous semble être de notre devoir d'assureur d'accompagner les émetteurs identifiés dans ces listes afin de les faire progresser sur les enjeux ESG, sans opter pour la facilité d'une exclusion dogmatique³.

➔ Ces politiques contribuent à la maîtrise des risques de durabilité et de transition.

Pilier 2. Exposition aux risques climatiques

Afin de réduire l'exposition aux risques climatiques, nous nous sommes engagés sur :

- ✓ La neutralité carbone du portefeuille d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris
- ✓ La mesure de l'empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct (afin de piloter la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris) ;
- ✓ L'identification et la gestion ciblée des titres des émetteurs à forte empreinte carbone, tels que les émetteurs dans les secteurs des énergies fossiles.

Pilier 3. Inclusion des opportunités climat & ESG

La Banque Postale Prévoyance s'est engagée à :

- ✓ Présenter un encours de Green Bonds minimal de 2% ;
- ✓ Capter les opportunités d'investissement à impact sur la poche de diversification, notamment via les fonds répondant aux critères SFDR 9⁴ et/ou aux deux premiers piliers de la taxonomie européenne⁵.
- ➔ Il existe des opportunités d'investissement sur des entreprises conscientes des enjeux ESG et qui s'orientent vers des technologies à faibles émissions carbone afin de favoriser la transition énergétique. Les régulateurs souhaitent que les sociétés d'assurances européennes isolent ces opportunités dans les portefeuilles.

Pilier 4. Intégration des notes ISR dans la gestion de portefeuille

La Banque Postale Prévoyance intègre l'utilisation des standards du label ISR, ainsi que la méthodologie GREaT (encart ci-après) dans le pilotage et la gestion de son portefeuille.

- ✓ Les titres ayant une note GREaT supérieure à 8 sont interdits à l'achat.

Pilier 5. Politique d'engagement

La Banque Postale Prévoyance mène un dialogue exigeant avec les sociétés détenues en portefeuille. Cette politique de dialogue porte sur les actions détenues en direct (exercée par Ostrum AM en notre nom) et sur les OPC (mise en place de la politique de LBPAM). Le principal objectif recherché lors de ce dialogue est de mieux comprendre la stratégie des entreprises afin de les pousser à adopter d'ici fin 2050 une trajectoire 1,5°C et en particulier :

- ✓ Avec les entreprises du secteur Pétrole & Gaz pour les accompagner dans leur transition énergétique ;
- ✓ Sur la biodiversité avec les entreprises jugées les plus exposées au risque de dégradation, ou celles dont l'activité a le plus d'impact sur la biodiversité.

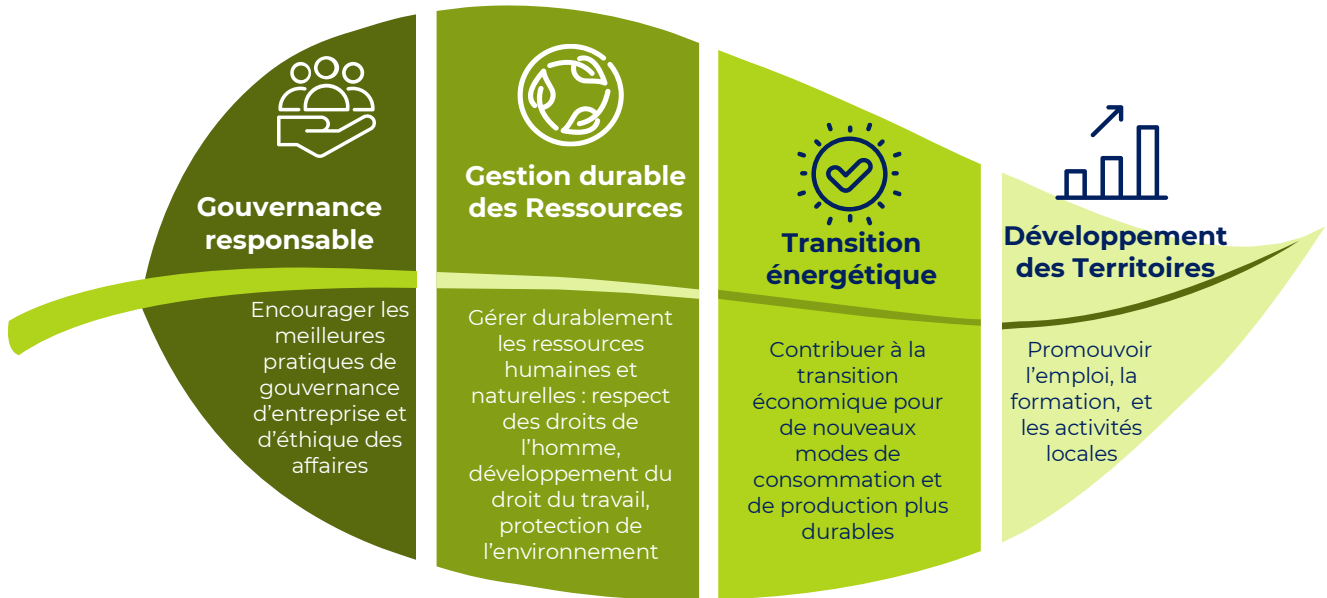
³ Cf. 3.6 « Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel »

⁴ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019, consultable [ici](#)

⁵ Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020, consultable [ici](#)

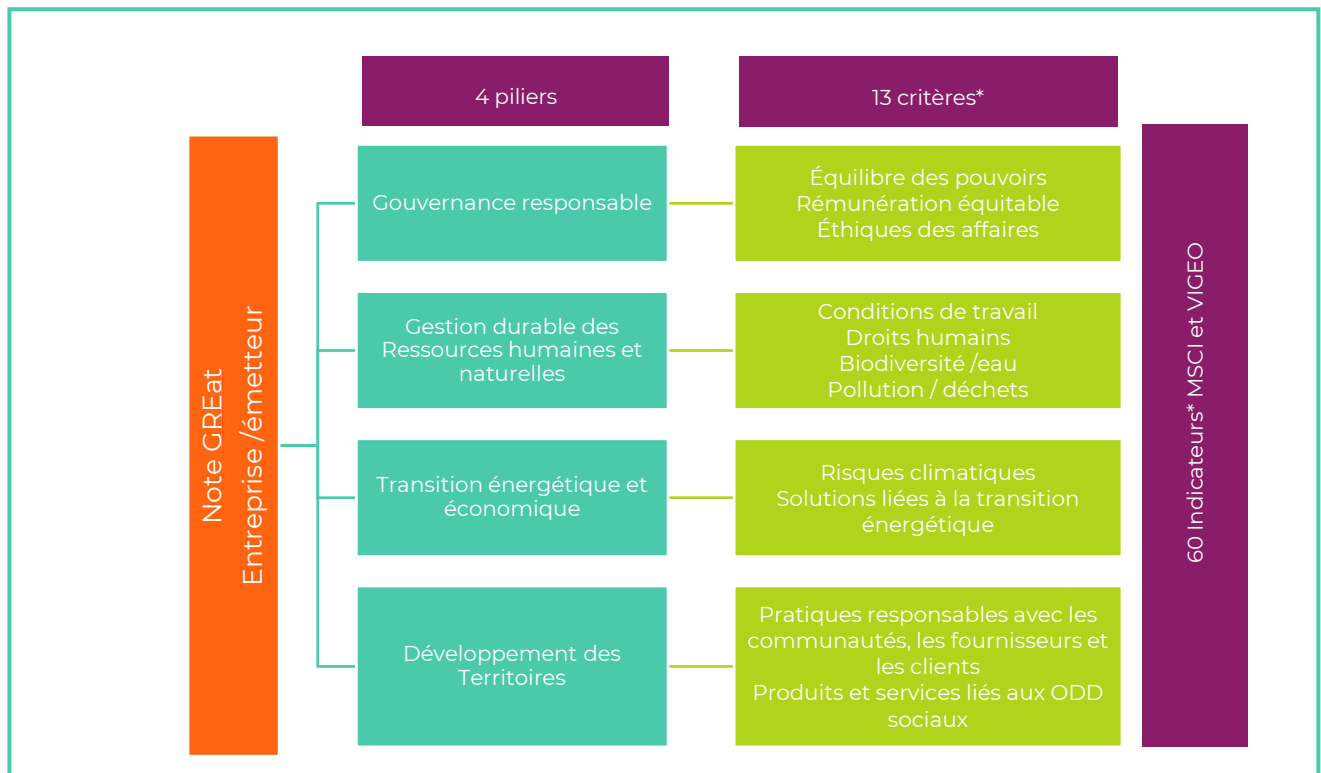
Méthodologie de la notation GREaT

La méthodologie de notation extra-financière GREaT permet d'évaluer les investissements selon des critères ESG. Elle a été conceptualisée et conçue par LBPAM. Initiée dès 2016, une seconde version de la méthodologie a été mise en œuvre en 2021, afin d'intégrer les évolutions normatives et réglementaires. Cette méthodologie se matérialise par une note allant de 1 (forte qualité extra-financière) à 10 (faible qualité extra-financière), et repose sur quatre piliers :



Source : La Banque Postale Prévoyance

13 critères précis découlent de ces piliers, et sont alimentés par 70 indicateurs⁶ différents, permettant de maximiser la précision de la note GREaT des entreprises.



Source : Ostrum AM /LBPAM

⁶ Les données utilisées pour ces indicateurs sont fournies par Vigeo et MSCI.

* critères et indicateurs susceptibles d'évoluer

1.3 Modalités d'information externe

La Banque Postale Prévoyance communique sur sa démarche ESG avec une volonté de transparence : mise à disposition de rapports réglementaires sur le site Internet LBP et diffusion d'informations via différents canaux de communication. Notamment, la Direction des Investissement de La Banque Postale Prévoyance a régulièrement participé à des conférences traitant de l'intégration des critères ESG (par exemple en 2021 sur la transition énergétique comme moteur des investissements en infrastructures).

En 2022, la communication externe sera renforcée, notamment lors de la semaine du Développement Durable.

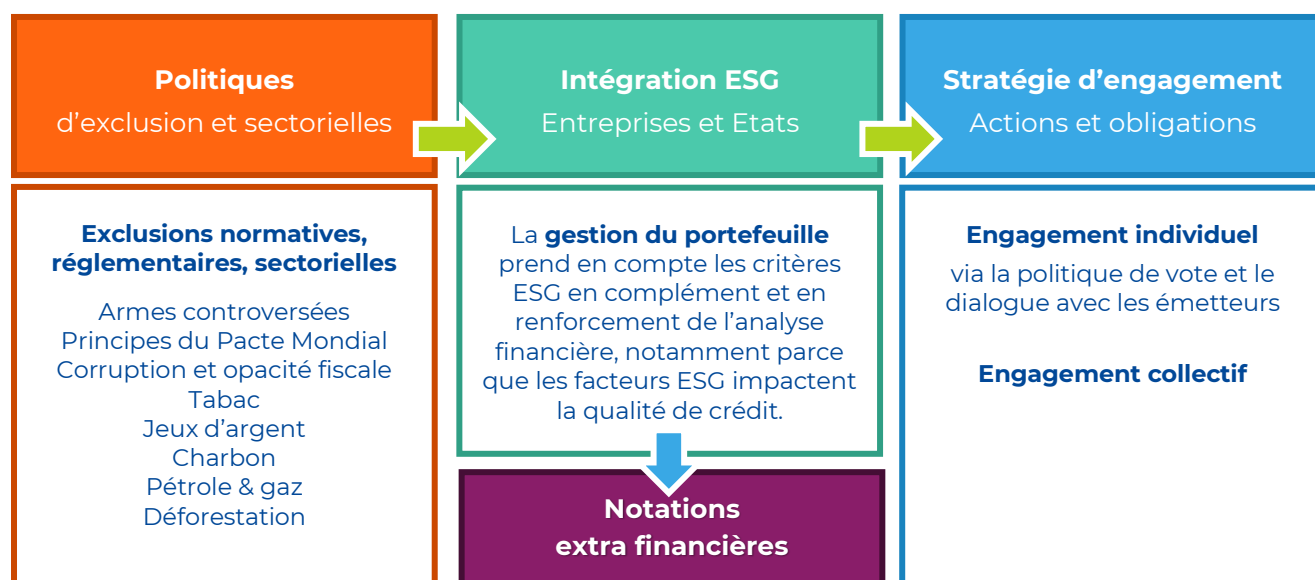
Conformément à la réglementation, le présent rapport Article 29 est disponible via le site internet public de La Banque Postale et sera mis à jour chaque année.

1.4 Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision des sociétés de gestion déléguataires

La gestion des investissements étant essentiellement en gestion déléguée, sélectionner la société de gestion avec laquelle nous partagerons les mêmes valeurs sur l'intégration de critères ESG, est un point majeur dans le processus de délégation des investissements de La Banque Postale Prévoyance. Ce socle commun est décrit pour chaque classe d'actifs ci-après. De plus, La Banque Postale Prévoyance détient une majorité des investissements en direct (titres vifs), ce qui permet une intégration renforcée de notre stratégie d'investissement responsable, puisque applicable à ces derniers.

Ainsi La Banque Postale Prévoyance s'attache à prendre en compte l'ensemble des dimensions ESG dans ses décisions d'investissement.

Cette approche responsable se décline aujourd'hui via trois piliers complémentaires :



- L'intégration ESG, à la fois sur le crédit et les actions, est la combinaison d'une approche émetteur (selon le pays ou l'entreprise) et d'une approche sectorielle (selon le secteur d'activité).

1.4.1 Approche sur les entreprises (obligations, actions, en direct)

Deux approches principales sont utilisées :

- L'intégration des enjeux ESG dans le processus d'analyse d'un émetteur par délégataire Ostrum AM :
 - Cette analyse en vue de la prise de décision d'investissement s'appuie sur des critères à la fois de performance financière et de performance extra financière, à prévalence équivalente.
 - Cette analyse débute par l'identification d'enjeux de soutenabilité influençant le secteur d'activité ou le modèle économique de l'entreprise. Ainsi sont révélés les risques et les opportunités inhérents à l'entreprise, et comment celle-ci se positionne pour bénéficier de ces opportunités tout en maîtrisant ses risques.
- Utilisation de la note quantitative GREaT dans la détermination du taux d'actualisation utilisé dans la valorisation de l'entreprise :
 - Ce taux prend en compte sa note extra-financière. Une note extra-financière de bonne qualité diminuera le taux d'actualisation à l'inverse une mauvaise l'augmentera.
 - Prise en compte de la note qualitative, issue de l'analyse fondamentale de l'entreprise, dans la pondération des valeurs en portefeuille.

Focus sur le portefeuille obligataire

La répartition par note GREaT des titres vifs obligataires (émetteurs non souverains) révèle une bonne qualité du portefeuille obligataire, dans la mesure où plus de 64% de la poche a une note inférieure à 5.

Distribution de la poche obligataire hors souverains suivant la notation ESG GREaT⁷

Notation des émissions	% VNC
[1 ; 2[	7.27%
[2 ; 3[	8.18%
[3 ; 4[	29.46%
[4 ; 5[	18.90%
[5 ; 6[	23.79%
[6 ; 7[	12.19%
[7 ; 8[	0.21%
[8 ; 9[	0.00%
[9 ; 10]	0.00%
Non noté	0.60%
Poids total*	100.00%
Poids dans le mandat	47.38%
Note moyenne **	4.29%

* Poids rebasés sur la poche obligataire hors souverains et non notés

Source : Ostrum AM

** Note moyenne des titres notés

⁷ Les émetteurs sont comparés au sein de chaque secteur d'activité et noté entre 1 et 10. La note 1 représente une forte qualité extra financière et celle de 10 une faible qualité extra financière.

Nous veillons à garantir une qualité ESG élevée du portefeuille, **qui se traduit par un score ESG GREaT de portefeuille actions et obligations (hors souverains) en-deçà (donc meilleur) de celui de l'indice de référence**. De plus une qualité minimum ESG est également exigée sur les portefeuilles pour intégrer une entreprise dans l'univers d'investissement⁸.

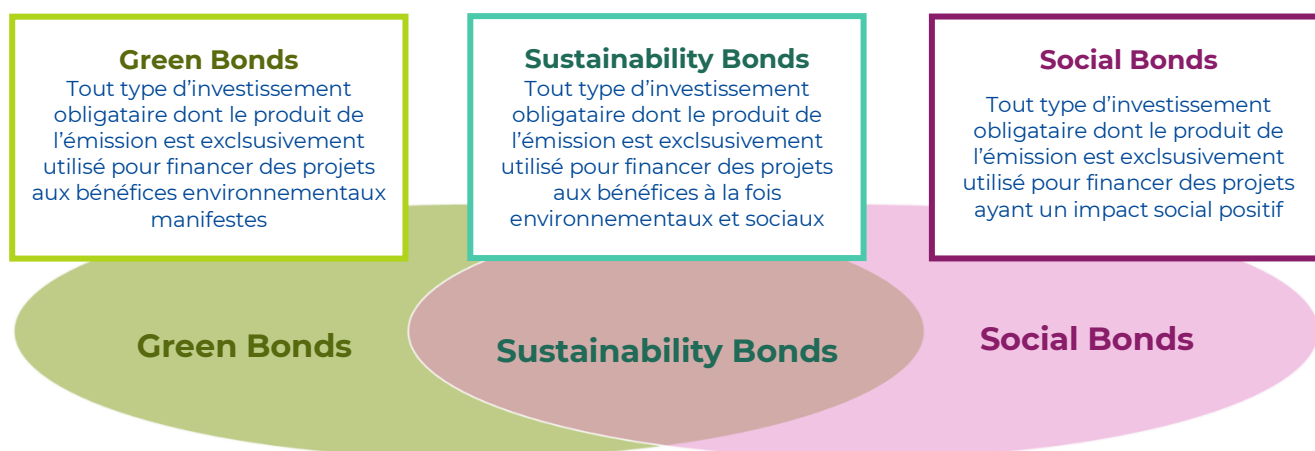
Focus sur le portefeuille Actions

	Score GREaT	Pilier Transition Énergétique et économique	Pilier Développement des Territoires	Pilier Gouvernance responsable	Pilier Gestion durable des ressources
AFP	4.2	5.5		4.3	3.8
MSCI EMU	4.5	5.8		5.6	3.9

Source : Ostrum AM

Focus sur les investissements en obligations durables

Depuis 2021, La Banque Postale Prévoyance a significativement renforcé son exposition dans les obligations durables (obligations vertes, sociales, durables & liées au développement durable) et contribueront à partir de 2022 à l'atteinte des engagements pris sur le % d'investissements verts (yc durables).



Source : La Banque Postale Prévoyance

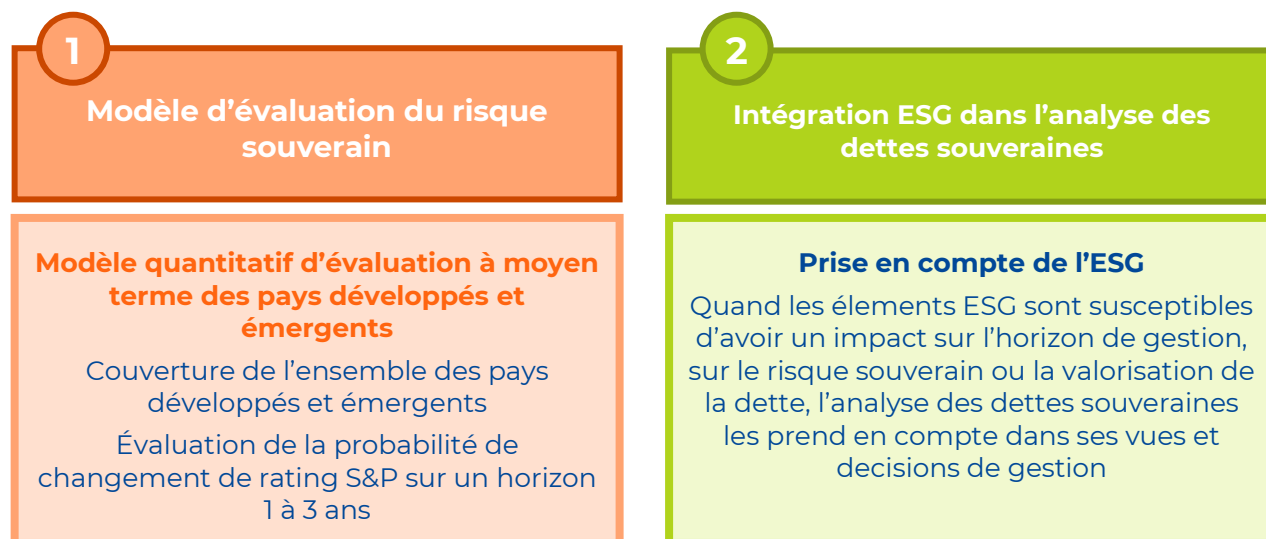
Les encours en obligations durables atteignent à fin 2021 4,6% de l'encours total – au-dessus de l'objectif d'un encours d'obligations durables à 2% – à travers 11 émissions :

- 9 obligations vertes représentant 3,99% de l'encours du portefeuille
- 1 obligation durable représentant 0,45% de l'encours du portefeuille
- 1 obligation sociale représentant 0,16% de l'encours du portefeuille

⁸ Aucun titre noté plus de 8 selon la méthodologie GREaT ne peut intégrer l'univers d'investissement.

1.4.2 Approche sur les émetteurs souverains et quasi-souverains (en direct)

Les critères extra-financiers sont systématiquement pris en compte et directement intégrés à la construction des portefeuilles, via l'évaluation du risque des pays. Cette évaluation se déroule en deux étapes :



Source : Ostrum AM

Les émetteurs souverains sont analysés et évalués au moyen de la méthodologie du SDG Index⁹

Le SDG Index est publié par le SDSN (Sustainable Development Solutions Network) et Bertelsmannstiftung. C'est une initiative de l'Organisation des Nations Unies en lien avec les objectifs de développement durable. Ceux-ci sont déclinés dans le SDG Index en 17 « Sustainable Development Goals ».

Les Sustainable Development Goals sont des objectifs adoptés par tous les états membres des Nations Unies, afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable. Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble de ces 17 SDGs, et fournit une évaluation sur la façon dont les pays performant comparés à leurs pairs. Nous utilisons, via le mandat Ostrum AM, ces notations pour les émissions souveraines, les collectivités territoriales, les agences garanties par ces mêmes états, et les entités supranationales.

1.4.3 Approche sur les investissements hors mandats non cotés

Lors de la phase de sélection de fonds, le critère d'une intégration ESG est systématiquement pris en compte, quelle que soit la classe d'actif ou la société de gestion. L'analyse ESG est présentée lors des Comités d'Investissements & ALM avant validation de l'investissement.

Une check-list de due-diligence a été mise en place en 2021 (et sera renforcée en 2022 sur les aspects ESG) afin de renforcer l'analyse de ces critères (engagements de la société de gestion en termes d'investissement responsable, critères ESG lors de la phase de sourcing des actifs, classification SFDR par exemple).

Globalement, La Banque Postale Prévoyance effectue des revues régulières des actifs avec une synthèse en CI&ALM. En cas de dégradation matérielle et significative de critères ESG, des cessions peuvent être envisagées. Certaines cessions faites en 2021 s'inscrivent dans ce cas de figure.

⁹ Basée sur 17 « Sustainable Development Goals » (SDG), consultable [ici](#).

1.5 Adhésion de l'entité

1.5.1 Principes pour l'Assurance Responsable

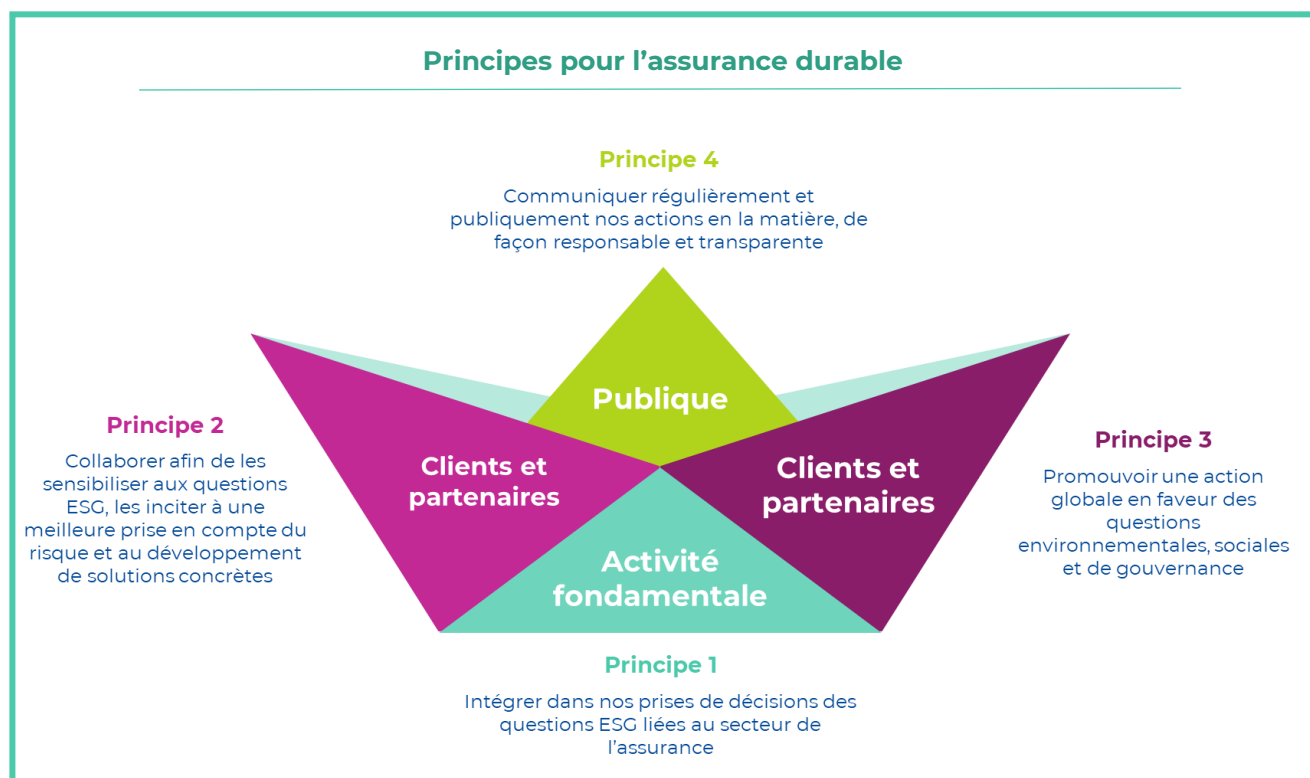
Le 19 juin 2012, à l'occasion du sommet de la terre à Rio de Janeiro, La Banque Postale s'est associée à une trentaine d'acteurs majeurs du secteur de l'assurance afin d'annoncer le lancement des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI¹⁰), une initiative soutenue par les Nations Unies.

La signature de ces principes constitue un engagement fort en matière de responsabilité sociale et environnementale de La Banque Postale et ses filiales – et en particulier ses activités d'assurance, dont fait partie intégrante La Banque Postale Prévoyance.

Ces principes sont énoncés ainsi :

- Principe n°1 : « Nous intégrerons dans nos prises de décisions les questions environnementales, sociales, et de gouvernance, liées au secteur de l'assurance. »
- Principe n°2 : « Nous collaborerons avec nos clients et nos partenaires pour les sensibiliser aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, et pour les inciter à une meilleure prise en compte du risque et au développement de solutions concrètes. »
- Principe n°3 : « Nous travaillerons aux côtés des gouvernements, régulateurs et autres parties pour promouvoir une action globale en faveur des questions environnementales, sociales et de gouvernance. »
- Principe n°4 : « Nous communiquerons régulièrement et publiquement nos actions en la matière, de façon responsable et transparente. »

La signature de ces principes s'inscrit dans l'engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale de La Banque Postale et de ses filiales. La Banque Postale Asset Management et Tocqueville Finance, sont d'ailleurs signataires des Principes pour l'Investissement Responsable, équivalents des PSI pour la gestion d'actifs, et s'engagent à prendre en compte dans la gestion de leurs portefeuilles de nouvelles problématiques extra-financières, en intégrant les critères ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement



Source : La Banque Postale Prévoyance

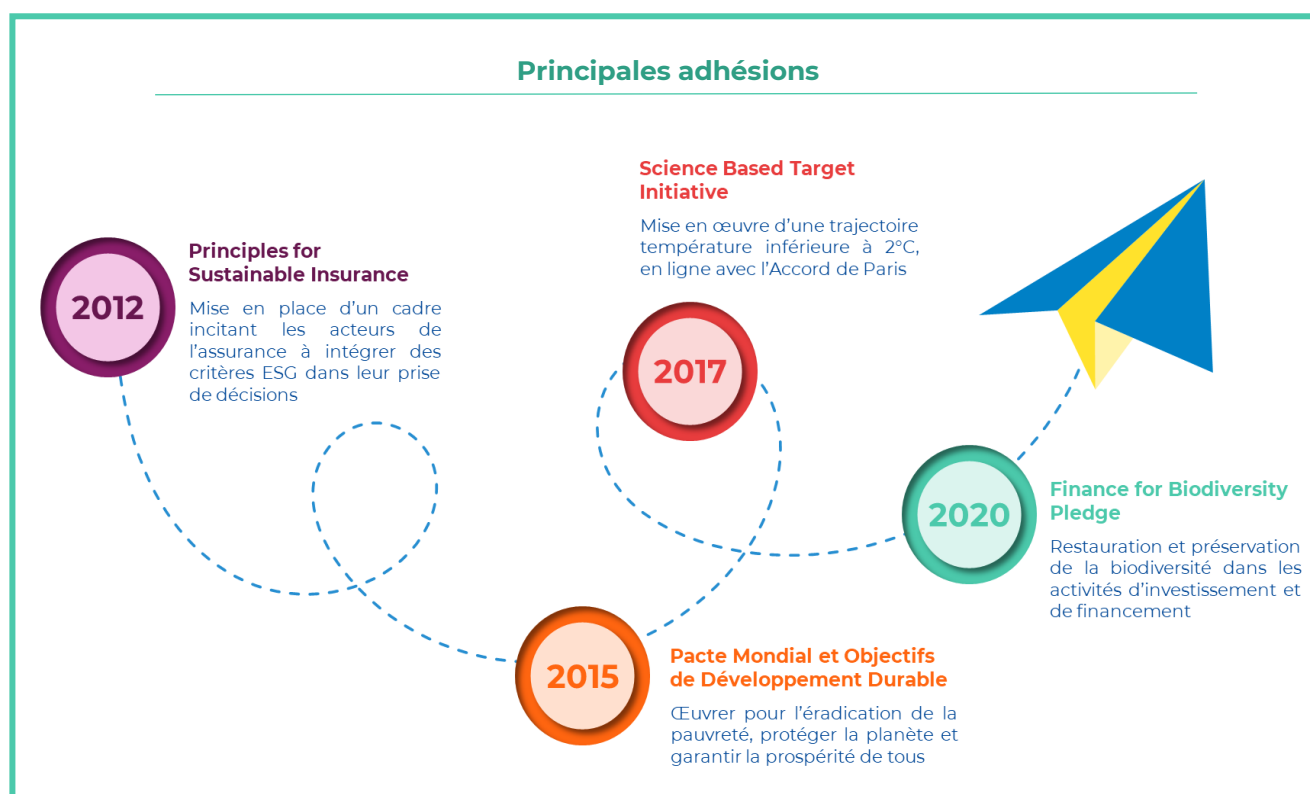
¹⁰ Principles for Sustainable Insurance, consultable [ici](#)

1.5.2 Science Based Targets

Le groupe La Banque Postale, en tant qu'acteur actif dans les secteurs financiers de la banque de détail, de l'assurance et de la gestion d'actifs, a signé en mai 2017 son engagement à la « Science Based Targets initiative » (SBTi), un organisme indépendant de référence piloté par quatre organisations internationales¹¹.

Ainsi, le Groupe La Banque Postale est le premier bancassureur européen, et l'une des premières institutions financières au monde, à disposer d'une trajectoire de décarbonation validée par la SBTi et compatible avec l'objectif de limiter le réchauffement en-deçà de 2°C, objectif fixé par l'Accord de Paris.

Cette trajectoire recouvre à la fois les activités propres au groupe La Banque Postale (émission carbone de son parc immobilier et de sa flotte de véhicules, type d'énergie utilisée...), ainsi que les impacts liés à ses investissements et ses financements auprès de ses clients sur tous les métiers.



Source : La Banque Postale Prévoyance

¹¹ Le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondiale des Nations Unies, le World Resources Institute et le World Wide Fund for Nature (WWF)

2 Moyens internes déployés par l'entité

2.1 Description des ressources financières, humaines et techniques

En 2021, 42 jours hommes ont été dédiés à la RSE de l'entreprise, et 42 jours hommes sont dédiés à la finance durable (au sein de la Direction des Investissements du Pôle Assurance Non Vie). Par ailleurs, dans le cadre du mandat de gestion d'actifs entre La Banque Postale Prévoyance et Ostrum AM, 13 ETP sont dédiés à la finance durable au sein d'Ostrum AM.

La Banque Postale Prévoyance délègue l'essentiel de sa gestion financière à des gestionnaires d'actifs tiers. Elle appuie ainsi son suivi ESG principalement sur Ostrum AM.

La Direction des investissements a la charge de la rédaction du Rapport Investissement Responsable.

En outre, le périmètre des prestations réalisées par Ostrum AM et LBPAM comprend la collecte et la remontée de données extra financières, notamment auprès de providers externes tels que Trucost ou Vigeo.

2.2 Actions menées en vue du renforcement des capacités internes de l'entité

La Banque Postale veut être un acteur de la transition juste, répondant aux enjeux environnementaux, sociaux, territoriaux et numériques.



Source : La Banque Postale

■ Un engagement reconnu par le label « Assurance Positive » :

Depuis 2021, nous avons été l'un des premiers bancassureurs à faire évaluer nos produits d'assurance protection par l'Institut de l'Economie Positive (IEP). Notre nouvelle offre Assurance Décès est ainsi labellisée « Assurance Positive » (++) , » par l'IEP, un label qui reconnaît le caractère responsable de nos offres.

L'Institut de l'Economie Positive est le premier institut à évaluer la positivité des produits d'assurance protection selon deux exigences : qu'ils soient socialement responsables et écologiquement durables.

L'évaluation des produits se base sur 14 critères répartis sur les 3 axes d'analyse suivants :

- La prévention et le développement d'une culture du risque ;
- L'accessibilité et la lutte contre les discriminations ;
- La promotion de comportements respectueux de l'environnement et solidaires.

■ Sensibilisations / formations de collaborateurs :

La Banque Postale Prévoyance a porté au niveau des instances de gouvernance et de décision du Pôle Assurance Non Vie telles que le Comité d'investissement & ALM¹², les enjeux ESG et la mise en place d'une politique d'investissement responsable autour de ces critères.

La dynamique de sensibilisation auprès des collaborateurs sera accentuée tout au long de l'année 2022.

¹² Assets and Liabilities Management

3 Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

En matière de stratégie responsable, La Banque Postale Prévoyance a décidé en 2021 d'adhérer à la stratégie mise en place par La Banque Postale en matière de décarbonation. L'adhésion à cette politique a été approuvée par la Direction Générale et le Conseil d'Administration de La Banque Postale Prévoyance en juin 2021, avec pour objectif en 2022 de produire les premières mesures d'empreinte carbone, et de définir un objectif de réduction.

Dès 2020, la Direction des Investissements, qui opère le portefeuille d'actifs de La Banque Postale Prévoyance, a présenté lors des Comités d'Investissements & ALM les enjeux sur le risque de durabilité, complétés par un plan d'actions sur plusieurs années. En 2021, un suivi régulier ainsi que des points spécifiques sur les 5 piliers ont été partagés lors du comité d'audit et des risques et du conseil d'administration de La Banque Postale Prévoyance.

Une gouvernance dédiée à l'investissement responsable sera mise en œuvre courant 2022, afin de permettre au conseil d'administration, à la direction générale, aux comités concernés et aux équipes d'investissement d'intégrer les problématiques ESG dans les prises de décision et les processus opérationnels.

3.2 Intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération

A fin 2021, les statuts de La Banque Postale Prévoyance n'intègrent pas les risques de durabilité.

3.3 Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Le règlement intérieur du conseil d'administration de La Banque Postale Prévoyance applicable lors de l'exercice 2021 n'intègre pas encore de critère ESG.

3.4 Stratégie d'engagement : périmètre des entreprises concernées et cadre général

Agir en tant qu'investisseur responsable, c'est accompagner les transformations de la société afin d'améliorer les pratiques environnementales sociales, et de gouvernance (ESG). Cet accompagnement passe nécessairement par un dialogue avec les émetteurs d'actions et d'obligations, afin de les engager à évoluer sur les questions ESG et, ainsi, garantir leur durabilité.

La stratégie d'engagement couvre à la fois les titres vifs actions (dans le mandat Ostrum AM) ainsi que les OPC actions (géré par LBPAM/TFSA13) ainsi que les titres vifs obligataires (dans le mandat Ostrum AM) ainsi que les OPC taux (gérés principalement par Ostrum AM et LBPAM/TFSA).

En effet, même s'ils ne jouissent pas du même statut (ni des mêmes droits juridiques), les investissements obligataires de La Banque Postale Prévoyance constituent des parties prenantes importantes, bénéficiant de droits juridiques clairement définis.

La politique d'engagement La Banque Postale Prévoyance s'articule autour de 4 principes :

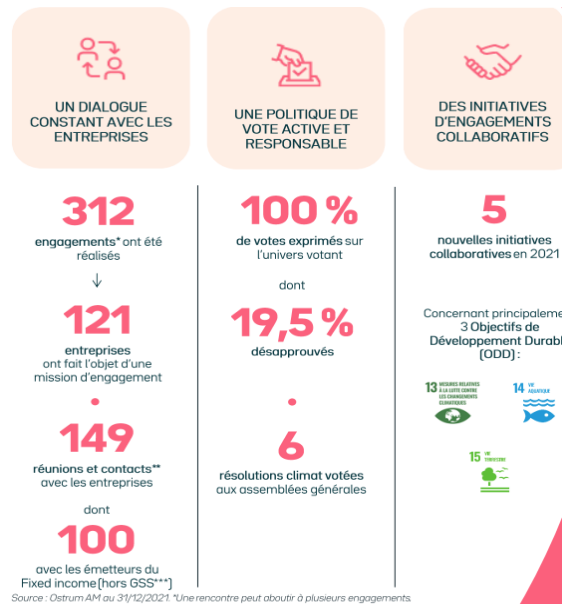
- **Un dialogue constant avec les entreprises et les émetteurs :**
 - Rencontres régulières avec le management des entreprises présentes dans le portefeuille ou susceptibles de l'être. Le dialogue régulier permet à La Banque Postale Prévoyance de mieux comprendre les enjeux et d'inciter les entreprises à une meilleure prise en compte de ces enjeux ainsi qu'à une amélioration de leurs pratiques.
- **Une démarche ciblée pour faire évoluer certaines pratiques précises des entreprises :**
 - À la suite d'une controverse (risque réputationnel) ou après le constat de certaines insuffisances ;
 - Sur une thématique relevant de la politique Pétrole & Gaz (incitation à l'adoption d'une trajectoire température inférieure à 2°C) ;
 - Auprès des entreprises sensiblement exposées au risque de biodiversité.
- **Une politique de vote active et responsable :**
 - Participation à la vie des entreprises en tant qu'actionnaire, en exerçant activement les droits de vote aux assemblées générales et le dialogue avec le management autour des enjeux de gouvernance ;
 - Objectif de participation aux AG de 100%.
- **Des initiatives d'engagement collaboratif et de promotion des normes ESG :**
 - Participation à des initiatives collectives (avec d'autres investisseurs et d'autres parties prenantes) pour faire avancer un thème ou auprès des instances gouvernementales à l'échelon national ou européen (participation au GT climat de France Assureurs) ;
 - Dialogue avec les acteurs financiers pour promouvoir le développement de l'investissement socialement responsable (par exemple via des GSSS bonds), et poursuivre l'amélioration des pratiques de notre secteur d'activité.

Les objectifs des activités d'engagement sont :

- ✓ Encourager la transparence des entreprises ;
- ✓ Améliorer la prise en compte des enjeux RSE et de gouvernance dans la stratégie des entreprises ;
- ✓ Inciter à l'amélioration des pratiques des dirigeants ;
- ✓ Améliorer l'analyse ISR et ainsi d'aider la prise de décision d'investissement.

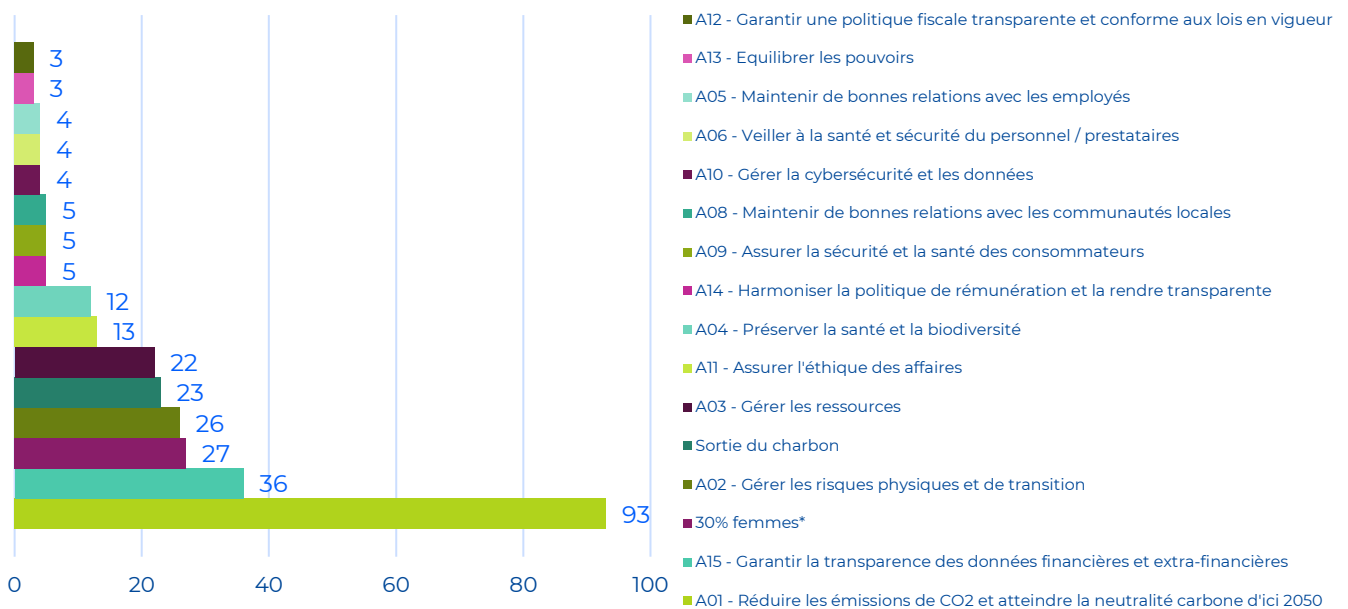
¹³ Tocqueville Finance SA

L'engagement Ostrum AM en quelques chiffres



Source : Ostrum AM

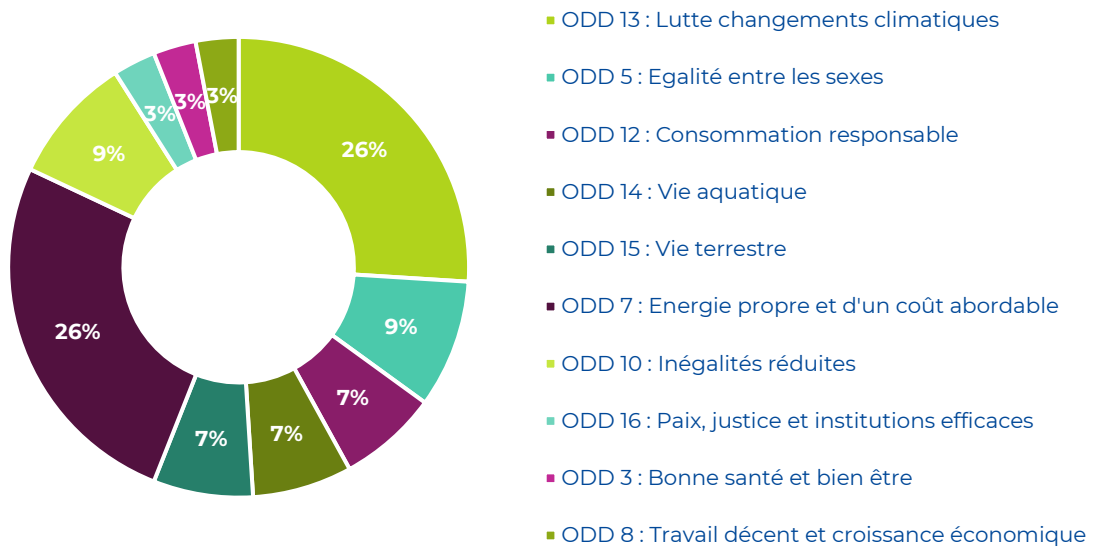
Répartition des engagements par axe



* dans les instances dirigeantes (comités de direction, directoires, etc.) – engagement réalisé dans le cadre de l'engagement au 30% Club Investor France

Source : Ostrum AM

Répartition des engagements par ODD



Source : Ostrum AM

La politique d'engagement tient une place prépondérante dans la mise en œuvre de nos politiques sectorielles, et dans la mise en œuvre des obligations sociales et vertes (Green, Social et Sustainable Bonds) dans le cadre du mandat Ostrum AM. De plus, les due diligences (lors du processus de décision d'investissement) sur les fonds non cotés (hors mandats) prennent en compte systématiquement les critères ESG.

A titre d'exemples concrets de prise en compte, par les entreprises, des enjeux ESG et de la manière dont le dialogue avec les émetteurs (investis par La Banque Postale Prévoyance) pour faire évoluer les pratiques, nous pouvons citer :

Danske Bank

Danske Bank est une des principales banques danoises.

Danske Bank fait l'objet d'un examen pour son rôle dans une affaire importante de **blanchiment d'argent** dans sa succursale estonienne entre 2007 et 2015. Dans ce cadre, **Ostrum a engagé plusieurs fois un échange avec la banque sur ce sujet.**

La banque a fait des progrès : tout d'abord, Danske est totalement sorti des pays baltes. Danske a aussi fait des efforts pour améliorer la structure de gestion de risques en renforçant les fonctions de contrôle dans l'ensemble du groupe et en renforçant ses politiques et son système IT de conformité.

Cependant, il reste tout de même du chemin à parcourir pour regagner la totale confiance des parties prenantes. Au niveau du management, la banque a procédé à une refonte complète de l'équipe de direction (CEO, CFO, COO). Malheureusement, le fait d'avoir remplacé à nouveau le PDG après la nomination de la nouvelle équipe de direction suite au scandale pose un problème de crédibilité. En effet ce dernier a été personnellement impliqué dans une affaire de blanchiment d'argent dans son poste précédent chez ABN.

Par ailleurs, d'autres litiges, liés par exemple à **ventes abusives**, continuent de faire surface en raison des nouveaux contrôles mis en place (exemple du scandale sur son produit d'investissement Flexinvest).

Même si des efforts importants restent à faire, **nous considérons que la banque est sur la bonne voie.**

Source : Ostrum AM



BASF est une entreprise chimique intégrée d'envergure mondiale. Elle opère à la fois en amont dans les divisions de la pétrochimie, jusqu'aux activités en aval, comme les plastiques, les peintures et revêtements, l'alimentaire, en passant par l'agriculture ou la chimie pour l'industrie.

En mars 2021, le groupe a présenté les premiers jalons de sa stratégie de décarbonation. Dans le sillage de cet événement, **Ostrum AM a décidé d'engager la discussion avec la société, afin de mieux comprendre sa démarche et de l'influencer pour rehausser ses ambitions.**

L'industrie de la chimie représente environ 2%-3 % des émissions de CO₂ directes mondiales. Il s'agit de la 3^e industrie la plus contributrice derrière celle du ciment et de l'acier. Les effets sur l'environnement des matériaux de synthèse sont plus importants lorsqu'on analyse leur cycle de vie, à la fois sur les émissions de gaz à effet de serre et sur la biodiversité.

L'industrie de la chimie fait partie des secteurs difficiles à décarboner car :

1. La demande reste forte, notamment dans les pays émergents. L'Agence Internationale de l'Énergie [AIE] estime que la demande de produits plastiques devrait augmenter de l'ordre de 30 % d'ici 2050.
2. Les matières premières alternatives décarbonées sont rares : comment fabriquer des plastiques sans hydrocarbures, alors que cette portion de la chaîne de valeur est la plus contributive aux émissions de gaz à effet de serre ?
3. Une autre partie de l'empreinte carbone de la chaîne de valeur chimique se situe dans la mise au rebut des produits après usage.

BASF s'engage à décarboner ses activités de 5 % entre 2018 et 2030 sur le cycle de vie de ses produits, ce qui paraît insuffisant par rapport aux - 40 % nécessaires d'ici-là.

Par ailleurs, BASF ne peut pas encore calculer les émissions de scope 3 de ses activités (ses fournisseurs ne le peuvent pas).

À noter : d'ici 2030, environ 10 % de ses CapEx seront dédiées à la décarbonation. Pour décarboner ses crackers (sur le cours de plus d'une décennie), il faudrait compter 6-7 Mds de CapEx (2 ans de CapEx + CapEx de maintenance) et économiser ~ 5 tonnes de CO₂ (1/4 de ses émissions directes, soit 5 % des émissions totales).

La production d'hydrogène est aussi un axe de décarbonation prioritaire, mais la société ne donne pas de chiffres ou d'échéances précis sur cette initiative.

Enfin, BASF travaille au recyclage ou à la production à base de matières premières non-fossiles, mais le plan est jugé flou et non quantifié : le groupe estime qu'il effectue 8,5 Mds € de chiffre d'affaires sur un modèle d'économie circulaire (chiffres non audités), mais il est difficile de comprendre quels produits rentrent dans cette catégorie.

Source : Ostrum AM

3.5 Engagement actionnarial : présentation de la politique de vote et bilan 2021

3.5.1 Cadre général de l'engagement actionnarial et de la politique de vote de La Banque Postale Prévoyance

L'engagement actionnarial porte sur les titres vifs actions couverts dans le mandat Ostrum AM et les fonds ouverts actions (gérés par LBPAM/TFSA¹⁴).

L'engagement actionnarial consiste à utiliser les droits d'actionnaire pour influencer les entreprises, dans l'objectif d'améliorations au regard des critères ESG, via le dialogue direct, l'exercice des droits de vote lors des assemblées générales, et le dépôt de résolutions lorsque le dialogue est infructueux.

En particulier, ce dialogue avec les entreprises investies a pour but de les inciter à adopter une trajectoire température alignée à l'Accord de Paris.

Compte tenu de l'objectif de la neutralité carbone du portefeuille de La Banque Postale Prévoyance d'ici 2050, deux thématiques font l'objet de davantage de dialogue :

- L'accompagnement des entreprises du secteur Pétrole & Gaz dans leur transition énergétique.
- L'accompagnement sur la **biodiversité** des entreprises jugées les plus exposées au risque de dégradation (ou celles dont l'activité a le plus d'impact) sur la biodiversité.

L'engagement actionnarial s'exprime en particulier via le suivi des actions mis en place par La Banque Postale Prévoyance, afin d'intégrer la dimension risque climatique dans toutes les composantes de l'activité.

La Banque Postale Prévoyance considère qu'il relève de sa responsabilité, et de son devoir de diligence sur Ostrum AM au titre du mandat, de veiller à l'évolution de la valeur de ses investissements, et d'exercer ses droits extra-patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, Ostrum AM exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part.

La stratégie d'engagement d'Ostrum AM, critère pris en compte dans la sélection du mandat de gestion

Ostrum AM a élaboré, dès 1998, une stratégie d'engagement et une politique de vote¹⁵ qui définissent les principes auxquels elle entend se référer pour le dialogue, et l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Les principes énoncés ont pour objet de définir le cadre dans lequel Ostrum AM mène une analyse indépendante des propositions soumises, la manière dont elle accompagne les émetteurs vers une transition durable, et la façon dont elle exerce les droits de vote de manière éclairée, toujours dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Ces principes sont révisés annuellement, afin de tenir compte des pratiques de gouvernance d'entreprise en vigueur et des évolutions réglementaires qui auraient pu intervenir tout au long de l'année.

L'analyse des résolutions est réalisée avec l'appui des analystes-gérants d'Ostrum AM et d'un prestataire de vote suivant les principes décrits dans la politique de vote définie par Ostrum AM et validée par son Comité exécutif. Afin de veiller à la bonne application de la politique de vote, Ostrum AM a mis en place un Comité de Vote placé sous la responsabilité de la Directrice de la gestion assurantielle, chargée de statuer sur les résolutions qui présentent un enjeu spécifique (au regard du sujet de la résolution ou d'une analyse circonstanciée) ou pour lesquelles les principes n'ont pas été définis dans la politique de vote.

Accessible depuis son site internet, Ostrum AM dispose d'une plateforme qui présente de façon détaillée sa stratégie d'engagement et l'ensemble des votes exprimés sur les résolutions présentées lors des assemblées générales des sociétés détenues dans les fonds votants. L'accès à cette plateforme est public, répondant ainsi aux exigences du règlement de l'AMF (article 319-22 du règlement général AMF)¹⁶.

¹⁴ Tocqueville Finance SA

¹⁵ Consultation possible [ici](#)

¹⁶ Consultation possible [ici](#)

3.5.2 Bilan des votes 2021 de La Banque Postale Prévoyance

La Banque Postale Prévoyance exerce sa politique de vote à deux niveaux : au niveau des actions détenues en direct via le mandat avec Ostrum AM, et au niveau des actions détenues indirectement via le mandat avec LBPAM.

Bilan des votes instruits au titre du mandat Ostrum AM

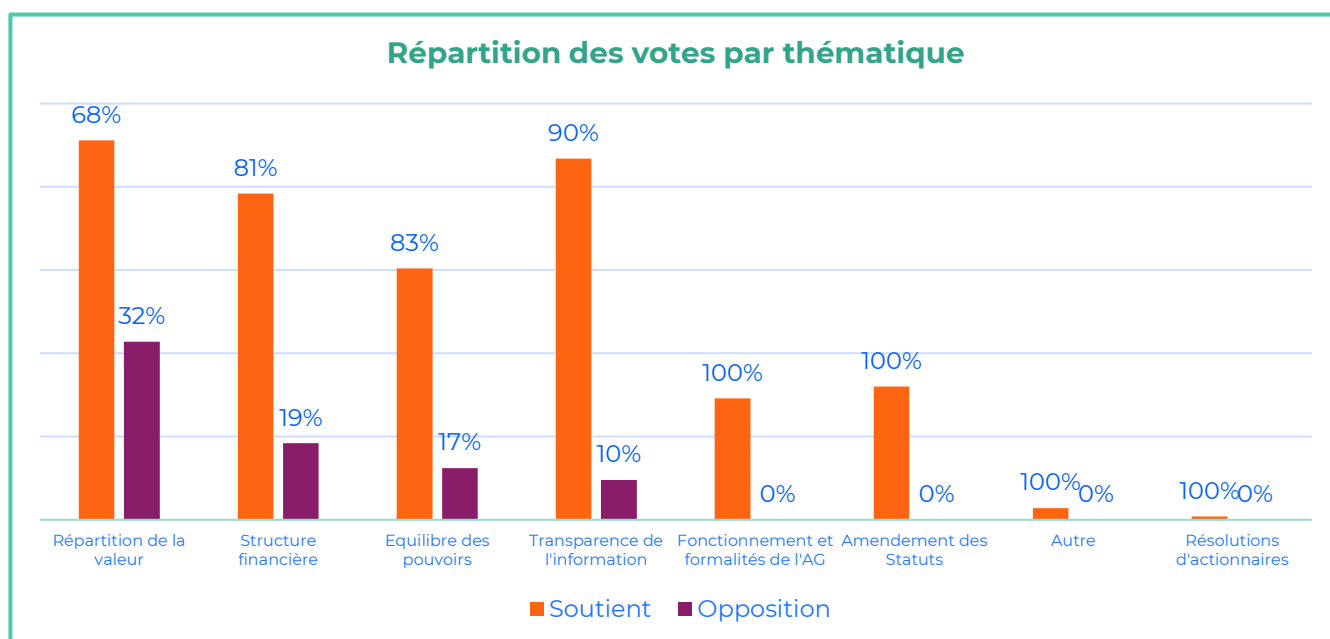
En 2021, le périmètre de vote était composé de 56 valeurs détenues dans le portefeuille de La Banque Postale Prévoyance. Sur ce périmètre de vote, 65 assemblées générales (AG) se sont tenues en 2021.

La Banque Postale Prévoyance a exercé ses droits de vote lors des 65 assemblées générales, soit un taux de participation de 100 %.

Sur les 65 assemblées générales votées et confirmées, La Banque Postale Prévoyance, s'est exprimée sur 1 167 résolutions.

Sur ces 1 167 résolutions 1 161 étaient des résolutions votantes :

- La Banque Postale Prévoyance a approuvé 952 résolutions (82%)
- La Banque Postale Prévoyance a désapprouvé 205 résolutions (18%)
- La Banque Postale Prévoyance s'est abstenue sur 4 résolutions (0%)
- La Banque Postale Prévoyance a exprimé au moins un vote défavorable lors de 48 assemblées générales, soit 74 % des assemblées générales votées.

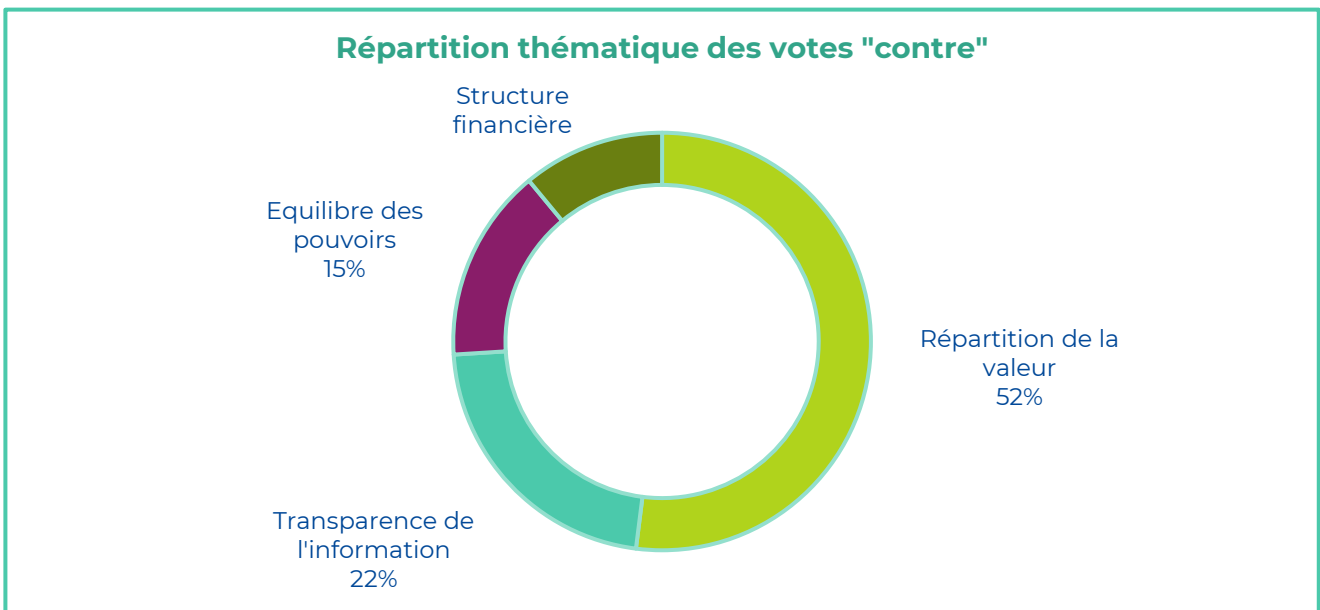


Source : Ostrum AM

Hormis les résolutions d'actionnaires, les questions de répartition de la valeur sont les résolutions entraînant le plus fort taux de contestation (32 %), en ligne avec les exigences de la politique de vote de La Banque Postale Prévoyance. Les questions de structure financière et de transparence de l'information ont suscité une opposition plus faible, traduisant une meilleure prise en compte des bonnes pratiques de gouvernance par les sociétés européennes et le renforcement des réglementations.

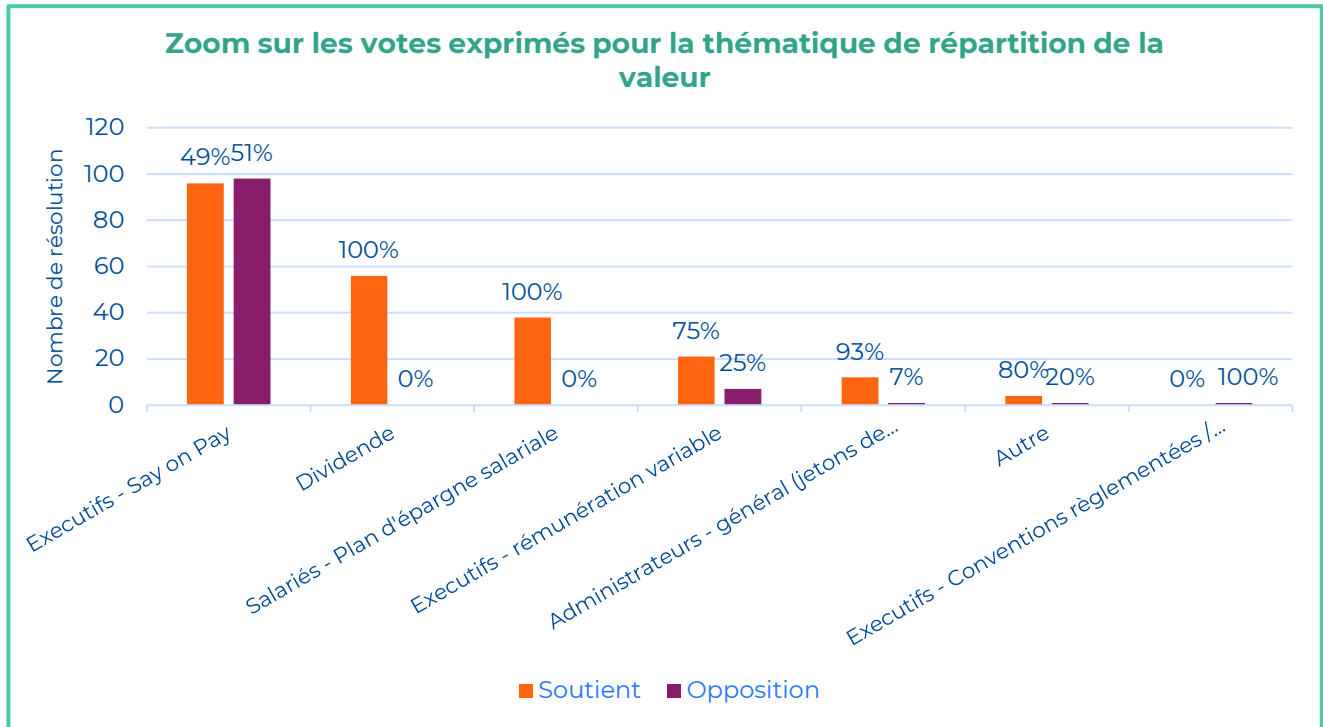
L'évolution de la politique de vote en 2021 s'est articulée principalement sur les questions de climat et de gouvernance qui ont été abordées à travers la qualité des plans d'incitation et de rémunération des dirigeants proposés par les conseils d'administration. La Banque Postale Prévoyance a été beaucoup plus vigilante quant à leur conception, dans le but d'aligner les intérêts des managers et des autres parties prenantes à l'entreprise. La transparence de la donnée, l'exigence des objectifs, la prise en compte d'enjeux extra-financiers, le caractère raisonnable des montants octroyés a été activement scruté. Enfin, La Banque Postale Prévoyance a aussi intégré les engagements de sa politique sectorielle Charbon et Pétrole & Gaz dans ses décisions de vote.

La répartition de la contestation sur l'ensemble des résolutions proposées au vote des actionnaires se présentait ainsi :



Source : Ostrum AM

Les rémunérations (ou répartition de la valeur) représentaient la part la plus importante des votes de contestation globale (2 % des votes), avec un taux d'opposition moyen de 32 %.



Source : Ostrum AM

Ce taux d'opposition s'explique par une évolution de la politique de vote au sujet de la rémunération des mandataires sociaux et l'introduction des mesures suivantes :

- Plafonnement de la rémunération variable des dirigeants exécutifs ;
- Plafonnement du « ratio d'équité » par rapport à la médiane des salaires dans l'entreprise si publié ;
- Plafonnement de l'écart de rémunération observé dans un échantillon de sociétés comparables ;
- Exigence supplémentaire sur la transparence des objectifs et critères de rémunération. Nous exigeons, par exemple, la présence d'objectifs extra-financiers dans les plans de rémunération de long terme des dirigeants.

À travers sa politique de vote, La Banque Postale Prévoyance veille à ce que la rémunération des dirigeants exécutifs soit à la fois attractive, incitative, et garante de la cohésion sociale de l'entreprise. Sur le sujet des rémunérations, l'attention de La Banque Postale Prévoyance s'est particulièrement portée sur l'approbation des politiques ou rapports sur la rémunération des dirigeants. En application de sa politique de vote, La Banque Postale Prévoyance a émis un vote défavorable lorsque le niveau de transparence était en deçà des bonnes pratiques de marché et ne permettait pas d'établir un lien entre la rémunération versée et la création de valeur, lorsque la politique ou les pratiques de rémunération dénotaient un manque de corrélation avec la performance réelle de l'entreprise, ou lorsque les écarts de rémunération avec les pairs et les salariés de l'entreprise étaient trop importants.

S'agissant des éléments de rémunération long terme, l'absence de lien avec la création de valeur à long terme a représenté le principal motif d'opposition (par exemple : attribution de tout ou partie des instruments sans conditions de performance attachées). Un autre sujet de préoccupation a été l'absence d'information claire et précise sur les conditions de performance applicables (lorsqu'elles existent).

Concernant la rémunération des administrateurs, La Banque Postale Prévoyance s'est opposée systématiquement au versement d'instruments variables indexés sur la performance boursière de l'entreprise. En effet, un alignement des intérêts des administrateurs sur la performance boursière de l'entreprise présente un risque de conflits d'intérêts potentiel dans l'exercice de leur mandat. À propos de leur rémunération, l'approche de La Banque Postale Prévoyance visait à sanctionner des augmentations de l'enveloppe globale excessives et injustifiées.

Enfin, La Banque Postale Prévoyance étant très favorable à l'association des salariés au capital et aux résultats de l'entreprise, elle a soutenu la presque totalité des résolutions liées aux plans d'épargne salariale.

Concernant les Résolutions d'actionnaires, La Banque Postale Prévoyance a soutenu les trois résolutions d'actionnaires proposées en 2021. Elles ont couvert les sujets suivants :

- L'amélioration du dialogue actionnarial lors d'AG organisées dans un format virtuel (Siemens, Deutsche Telekom) ;
- Le rapport de rémunération des administrateurs de Nestlé proposé par l'Etat finlandais (actionnaire majoritaire).

Concernant les Résolutions climat (« Say on Climate ») 4 résolutions climat ont été votées en 2021 (Atos, Vinci, Iberdrola & TotalEnergies) avec 3 votes « Pour » et 1 abstention.

L'exercice des droits de vote est l'occasion pour La Banque Postale Prévoyance d'engager un dialogue avec les sociétés dans lesquelles La Banque Postale Prévoyance investit, autour des enjeux extra-financiers. Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Expliquer les motivations de nos oppositions, de manière à encourager les sociétés à s'aligner sur les meilleures pratiques de gouvernance ;
- Améliorer l'analyse des résolutions, en donnant la possibilité aux sociétés d'apporter des informations complémentaires.

En 2021 les intentions de vote ont été envoyées aux sociétés, dès lors qu'une opposition était soulevée à l'AG en question.

Perspectives 2022

Pour 2022, La Banque Postale Prévoyance, via le mandat de vote confié à Ostrum AM pour les titres vifs, amendera sa politique avec les modifications suivantes afin de définir un cadre d'analyse de la stratégie climat des entreprises. Ce canevas doit notamment permettre de juger plus objectivement, quelles que soient les particularités de l'entreprise, les résolutions liées au climat proposées par les conseils d'administration comme les actionnaires ;

La Banque Postale Prévoyance recommandera la mise au vote de la politique de décarbonation des entreprises (« Say on Climate ») et votera conformément au cadre d'analyse fourni ci-dessous :

- Définition des objectifs
 - Un objectif de réduction des émissions directes (scopes 1 et 2) et indirectes (scope 3) conforme à un scénario 1,5°C est présenté à 2050 ;
 - L'objectif 2050 est assorti de cibles intermédiaires court (~2025) moyen-terme (2030).

- Conception de la stratégie
 - L'objectif de décarbonation fait l'objet d'une stratégie spécifique. Les initiatives annoncées contribuent significativement à la réalisation de cet objectif. La stratégie est validée par des institutions de référence (exemple : Science-Based Targets Initiative-SBTi) ;
 - Les plans d'actions à court et à moyen-terme expliquent l'essentiel de la réduction des émissions ciblées ;
 - Les dépenses d'investissement liées à la décarbonation de l'entreprise sont quantifiées, au moins sur les horizons court et moyen-terme.

- Transparence de la communication
 - Le plan de décarbonation de l'entreprise détaille la part de la réduction des émissions brutes (directes et indirectes), la compensation des émissions par la création de puits de carbone, les émissions évitées par l'activité de l'entreprise ;
 - L'avancée du plan de décarbonation est assortie d'indicateurs clés pertinents en fonction de l'activité de l'entreprise.

- Gouvernance des enjeux climat
 - La stratégie climat de l'entreprise ainsi que son exécution sont soumis au vote des actionnaires de manière régulière (au minimum une fois tous les trois ans) ;
 - Une part significative de la rémunération variable est indexée sur la réalisation des objectifs climat ;
 - Le Conseil d'administration a pour mission de superviser les enjeux environnementaux auxquels fait face l'entreprise et a mis en place les structures pour y parvenir.

Si le plan de décarbonation de la société ne correspond pas aux critères exposés, La Banque Postale Prévoyance pourra voter contre la rémunération ou la réélection de ses dirigeants au Conseil d'administration.

La Banque Postale Prévoyance se référera également à ce cadre d'analyse pour évaluer les résolutions externes concernant le climat. Elle pourra les favoriser si ces dernières sont pertinentes et si la stratégie de décarbonation de l'émetteur est jugée insuffisante.

- Critères supplémentaires pour les émetteurs du secteur des hydrocarbures :
 - Pas de nouveaux FID (final investment decision) pour les projets conventionnels et non conventionnels ;
 - Un tiers de la rémunération variable des dirigeants est soumis à l'atteinte d'objectifs lié à la stratégie climat ;
 - Les objectifs 2030 comportent un plan d'actions précis/explicite expliquant 75% de la décarbonation.

- Mise en place du principe « 1 action, 1 voix »
 Malgré l'intérêt que représentent des mesures de soutien d'un actionnariat de long terme, déroger au principe d'égalité de traitement des actionnaires peut défavoriser l'intérêt des actionnaires minoritaires ;

- Changement de l'indicateur visant à plafonner la rémunération des dirigeants exécutifs.
 Le ratio de 3x la rémunération variable court et long terme par rapport à la rémunération fixe est supprimé. Il désavantageait les bas salaires fixes par construction. Il est remplacé par un ratio comparant la rémunération totale et le salaire minimum observé en zone euro (moyenne Allemagne, Espagne, France et Pays-Bas). Ce ratio est plafonné à 250x ;

- Renforcement du contrôle de l'alignement entre stratégie de décarbonation de l'entreprise et objectifs de performance environnementale dans la rémunération des dirigeants ;

- Application du même plafond en termes de cumul de mandats pour un administrateur de référence que pour un Président de conseil d'administration ;

- Introduction d'un plafond à la rémunération des administrateurs non-dirigeants en valeur absolue (550k€ pour un Président de conseil d'administration et 200k€ pour tout autre administrateur).

Bilan de la politique 2021 au titre des fonds actions LBPAM/TFSA

En 2021, LBPAM/TFSA s'est entretenue (généralement lors d'entretiens par téléphone) avec une vingtaine de sociétés pour échanger en amont sur les résolutions présentées en AG.

La politique de vote de LBPAM/TFSA couvre les votes effectués aux AG pour les investissements en actions par le biais des 6 OPC suivants : Fédéris Pro Actions ISR Euro, Tocqueville dividende ISR, LBPAM ISR actions monde, LBPAM ISR actions euro, Tocqueville croissance euro ISR, LBPAM ISR actions value euro.

De plus, LBPAM/TFSA a pris l'engagement d'exercer les droits de vote pour les sociétés, quelle que soit leur région, si l'une des conditions suivantes est remplie :

- En fonction du montant absolu investi dans les sociétés, de sorte qu'au moins 95% du total des encours actions soient votés ;
- Ainsi que pour les sociétés où l'ensemble des OPC LBPAM/TFSA détiennent au moins 0,25% du capital.

Ces critères permettent de définir une liste de sociétés considérée comme significative et fortement représentative des investissements en actions.

La coordination des votes est assurée par l'équipe « Solutions ISR » de LBPAM, rattachée à la Direction de la Gestion. Cette équipe s'appuie sur les équipes de gestion actions de LBPAM/TFSA et sur l'équipe d'Analyse fondamentale et durable de LBPAM, pour l'analyse de résolutions prioritaires ainsi que pour les AG de certaines sociétés.

En cas de besoin, l'équipe ISR peut solliciter les avis de la Direction de la Conformité et du Contrôle Interne (DCCI) et de la Direction Juridique de LBPAM.

Par ailleurs, LBPAM/TFSA a recours aux travaux de deux bureaux de conseil en gouvernance spécialisés dans l'analyse des résolutions : Institutional Shareholder Services (ISS) et Proxinvest. Pour les sociétés françaises, LBPAM/TFSA consulte également les recommandations de l'Association Française de la Gestion financière (AFG) avant de procéder au vote.

La politique de vote de LBPAM et de TFSA s'appuie sur une « philosophie ISR » qui est basée sur les 4 axes d'analyse des entreprises suivants¹⁷ :

- La gouvernance responsable ;
- La gestion durable des ressources ;
- La transition économique et énergétique ;
- Le développement des territoires.

Dans ce cadre, la politique de vote de LBPAM et de TFSA favorise la mise en place des meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires et encourage la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux au sein des entreprises. Les critères de vote tiennent également compte des recommandations sur le gouvernement d'entreprise émises par l'Association Française de la Gestion Financière (AFG) et du code de gouvernement d'entreprise rédigé conjointement par l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et le MEDEF. De plus, la politique de vote de LBPAM/TFSA répond aux exigences fixées par le Règlement général de l'AMF.

En 2021, les principes de vote étaient organisés en neuf thèmes : approbation des comptes et affectation du résultat, opérations sur le capital, élections au conseil, say-on-pay, plans de rémunération à long terme, modification des statuts, conventions réglementées, commissaires aux comptes, autres. A noter, que cette politique fait l'objet d'une révision annuelle.

¹⁷ Cette philosophie ISR est aussi à la base de la méthodologie de notation GREaT

Les principaux sujets qui ont animé la saison de vote 2021 des AG dans le cadre du mandat LBPAM sont les suivants :

- **Résolutions climats dites « say-on-climate »** : un nombre relativement faible mais croissant d'entreprises, répondant aux préoccupations des actionnaires, ont soumis un vote consultatif sur leurs plans de transition énergétique, climatique ou plus globalement écologique.
- **Transparence des informations relatives aux rémunérations** : dans le cadre du déploiement de la directive Droit des actionnaires 2 (SRD II), une légère amélioration de la transparence des informations relatives aux rémunérations a été observée.
- **Parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration** : en France, la prise en compte de la parité hommes-femmes au sein des conseils d'administration a été étendue aux instances dirigeantes. Adoptée en décembre 2021, la loi Rixain instaure de nouvelles obligations pour les entreprises en matière de répartition équilibrée des hommes et des femmes.
- **Adaptation à la crise sanitaire** : dans le contexte de crise sanitaire due à la pandémie COVID-19, comment faire vivre le dialogue entre les dirigeants et les actionnaires lorsque l'AG est virtuelle ?

Au cours de l'année 2021, LBPAM/TFSA a exercé son droit de vote au sein de 312 AG. En tout, ce sont 7 788 résolutions qui ont été soumises au vote des actionnaires ;

- LBPAM/TFSA a émis 1 816 votes en désaccord avec la société – soit 23,3% du total des votes.
- LBPAM/TFSA s'est abstenue à trois reprises, lorsqu'elle estimait être en situation de conflit d'intérêts.

Tableau de synthèse de la politique de vote LBPAM exercée en 2021

Catégorie de résolution	Résolutions soumises au vote	Votes en accord	Votes en désaccord	Abstentions	% désaccord et abstention
Approbation des comptes et du dividende	1 125	1 082	40	3	3,5%
Opérations sur le capital ¹⁸	1 163	964	199	0	17,1%
Elections ¹⁹	2 513	1 782	717	14	28,5%
Rémunération des dirigeants	1 237	742	492	3	39,8%
Plans de participation à long terme ²⁰	369	309	60	0	16,3%
Modification des statuts	433	390	43	0	9,9%
Conventions réglementées	124	112	12	0	9,7%
Commissaires aux comptes	357	239	117	1	32,8%
Autres	467	331	136	0	29,1%

Source : LBPAM

¹⁸ Hors plan de participations à long terme¹⁹ au conseil d'administration ou de surveillance²⁰ Actions gratuites, stock-option, épargne salariale

L'analyse des désaccords les plus fréquents en 2021 met en exergue deux principales raisons, représentant 67% des désaccords :

- La composition du conseil s'écartant des principes de votes : plusieurs raisons peuvent nous conduire à voter contre la nomination d'un administrateur ou d'un membre du conseil de surveillance
 - Le manque d'indépendance du conseil d'administration ou du conseil de surveillance ;
 - Le manque de diversité au conseil (en particulier, nous attendons au moins 40% de femmes) ;
 - La durée excessive des mandats ;
 - Le cumul excessif des mandats, etc.

- Et la rémunération des dirigeants ou des membres du conseil non conforme aux bonnes pratiques
 - Le manque de modération (supérieur au seuil défini par LBPAM/TFSA) ;
 - Le niveau de transparence insuffisant ;
 - Le manque d'exigence sur les critères de performance ;
 - Les plans de rémunération de long terme jugés court terme (périodes de performance inférieures à 3 ans).

Principaux motifs de désaccord en 2021

Motifs de désaccord	Nombre de résolutions concernées	Pourcentage de l'ensemble des désaccords
Composition du conseil s'écartant des principes de vote (indépendance, diversité, etc.)	717	39,5%
Rémunération des dirigeants ou des membres du conseil non conforme aux bonnes pratiques	492	27,1%
Augmentation du capital potentiellement défavorable à l'intérêt des actionnaires (dilution, dispositif anti-OPA, etc.)	200	11%
Conflit d'intérêts potentiel des commissaires aux comptes	117	6,4%
Protection des droits des actionnaires	111	6,1%
Attribution de titres (stock-options, actions gratuites) aux dirigeants et aux salariés clés, estimée non conforme aux bonnes pratiques	60	3,3%
Résolution favorisant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux ou sociaux par la société	55	3%
Dividende considéré comme excessif	40	2,2%
Conventions réglementées peu transparentes ou mal justifiées	12	0,7%
Refus d'accorder la décharge aux dirigeants ou aux membres du conseil et autres actions envers les dirigeants	12	0,7%
Total	1 816	100%

Source : LBPAM

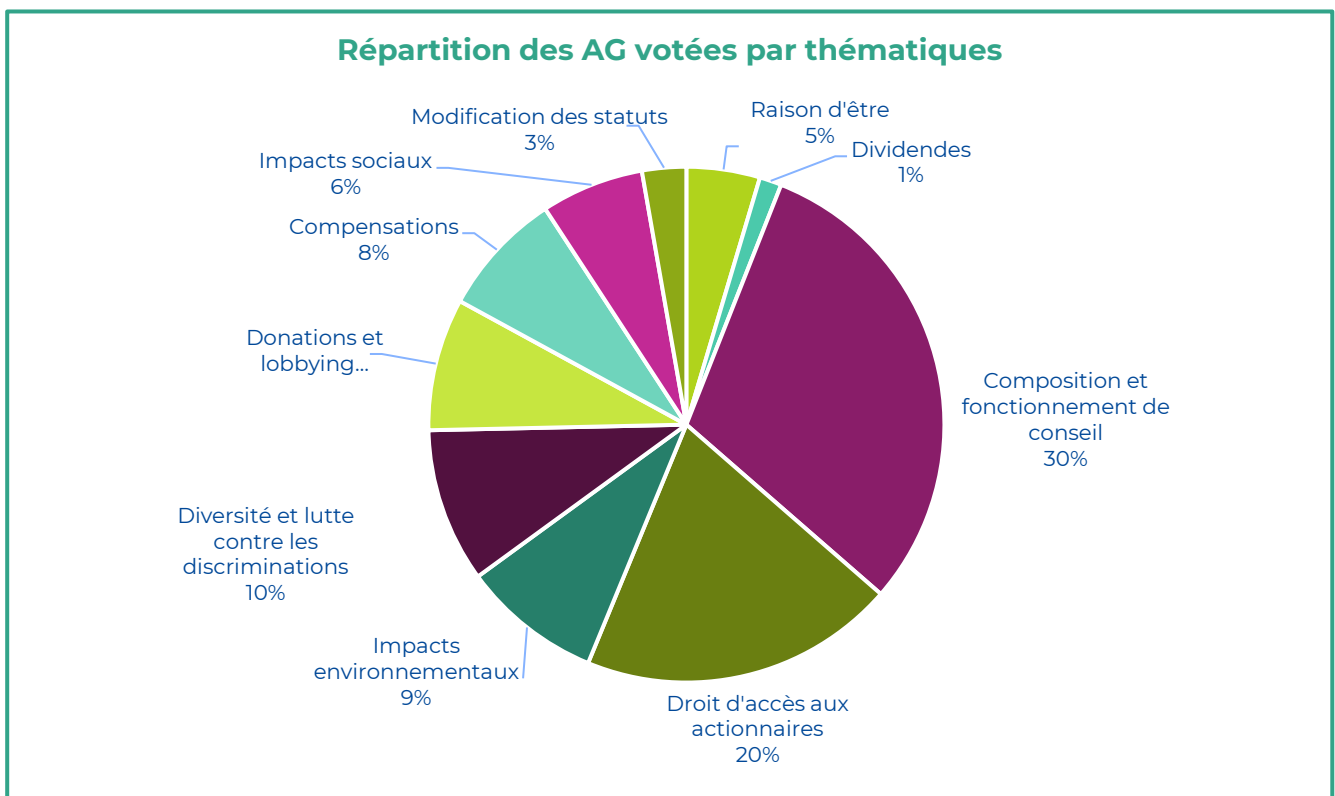
Les Résolutions externes²¹ sont en augmentation, et témoignent d'un plus fort engagement des actionnaires dans la gouvernance des sociétés.

- Au cours de la saison de vote 2021, 217 résolutions externes ont été présentées dans 77 AG parmi les 312 auxquelles a participé LBPAM/TFSA pour les mandats LBPA ce qui représente environ 2,7% du total des résolutions.
- LBPAM/TFSA ont soutenu 79 des résolutions externes 127 sur 217.

Ces résolutions ont principalement porté sur les droits des actionnaires, l'élection des membres du conseil et la rémunération des dirigeants.

LBPAM/TFSA soutient les résolutions externes :

- Lorsqu'elles vont dans le sens des principes défendus par sa politique de vote ;
- Et qu'elles formulent des actions réalistes, proportionnées et précises pour les mettre en œuvre.



Source : LBPAM

²¹ Résolutions qui ne sont pas présentées par les organes de gouvernance des entreprises (CA ou directoire) --> déposées par des actionnaires minoritaires ou des comités d'entreprise

3.6 Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

3.6.1 Périmètre et démarche

Dans le cadre de la stratégie de maîtrise des risques de durabilité de son portefeuille d'investissements, La Banque Postale Prévoyance, en adéquation avec la politique La Banque Postale, a mis en place et applique des politiques d'exclusion (à l'achat) sur certains émetteurs.

Ces exclusions répondent aux objectifs suivants :

- Assurer la conformité avec les conventions sur les armes signées par la France ;
- Assurer la conformité avec les obligations réglementaires en matière d'embargos et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- Assurer la conformité avec les obligations réglementaires et la démarche d'investisseur responsable du Pôle Assurance Non Vie en matière de paradis fiscaux ;
- S'aligner sur les engagements publics de La Banque Postale en matière de RSE et d'investissement responsable :
 - Respecter les principes du Pacte Mondial ;
 - Respecter les Principes for Sustainable Insurance (PSI) ;
 - Se désengager progressivement du secteur du tabac ;
 - Se désengager progressivement du secteur du charbon thermique ;
 - Encadrer les investissements dans le secteur Pétrole & Gaz.

Convaincue que la prise en compte des critères ESG dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps, La Banque Postale Prévoyance distingue trois types d'exclusions pour son cadre d'investissement :

- Les exclusions normatives ;
- Les exclusions réglementaires ;
- Les exclusions sectorielles.

La Banque Postale Prévoyance détermine **les listes des exclusions**, des émetteurs et valeurs sous surveillance (pays et entreprises) correspondantes aux différents types d'exclusions.

Le périmètre de ces listes d'exclusion s'étend à tous les investissements sauf les fonds ouverts non dédiés. Sur ces derniers, La Banque Postale Prévoyance s'attache à sélectionner les sociétés de gestion délégataires au regard de leurs politiques d'exclusion. Ces politiques d'exclusion doivent être en cohérence avec celles mises en place par La Banque Postale Prévoyance.

L'encours des investissements ainsi concernés par les politiques d'exclusion de La Banque Postale Prévoyance s'élève à 2Mds€ de valeur de marché au 31 décembre 2021, soit 89 % du total des investissements.

Ces politiques d'exclusions, et les listes qui en découlent, sont **régulièrement actualisées**²² et communiquées aux acteurs internes et aux sociétés de gestion mandataires pour leur application opérationnelle. Les titres sont vendus le cas échéant et suspendus dans l'univers d'investissement autorisé (un contrôle mensuel est effectué).

La Banque Postale Prévoyance bénéficie **d'alertes** sur les risques ESG des entreprises détenues ou autorisées, de la part des équipes d'Ostrum AM en charge de la gestion des mandats actions et obligations. En cas d'alerte, La Banque Postale Prévoyance demande à Ostrum AM de questionner l'émetteur. Lorsque ce dialogue n'a pas permis d'identifier une remédiation proche, la décision d'exclure peut alors être prise.

²² A minima d'une fois par an

3.6.2 Exclusions normatives

Définition des exclusions normatives

Ces exclusions consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales (droits humains, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationaux.

Méthodologie d'exclusions normatives

Ci-dessous, un schéma de la méthodologie d'exclusions normatives :



Source : La Banque Postale Prévoyance

3.6.3 Exclusions réglementaires

Politique d'armes controversées

Depuis 2015, La Banque Postale Prévoyance a mis en place une politique sectorielle portant sur la défense et les armes qu'elles soient conventionnelles, non conventionnelles ou controversées.

La Banque Postale Prévoyance reconnaît ainsi aux États le droit et la nécessité de se défendre et d'agir militairement dans le respect du droit international. Il est considéré néanmoins qu'il existe des risques spécifiques au secteur industriel de l'armement :

- L'utilisation parfois irresponsable des armes, en violation des droits de l'homme et du droit international ;
- Les graves conséquences de l'utilisation de certaines armes pour les populations civiles et pour les territoires affectés, y compris après la période de conflits. La Banque Postale Prévoyance exclut tout nouvel investissement dans les entreprises impliquées dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution ou le stockage de mines antipersonnel (MAP), de bombes à sous-munitions (BASM), d'armes chimiques ou biologiques.

Définition de la politique d'armes controversées

La politique de défense mise en place par La Banque Postale Prévoyance exclue les entreprises impliquées dans la production et/ou la commercialisation des armes controversées.

Sources des informations utilisées

Pour mettre en place ces listes d'exclusion, La Banque Postale Prévoyance s'appuie sur la liste de LBPAM des entreprises impliquées dans les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, les armes chimiques et biologiques.

- ➔ Méthodologie d'établissement de cette liste : en s'appuyant sur les données d'ISS ESG, les équipes de recherche en investissement responsable de LBPAM mettent à jour régulièrement la liste d'exclusion, soumise pour décision au comité d'exclusion de LBPAM. Cette liste intègre toutes les entreprises, cotées ou non cotées, qui sont impliquées dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution ou le stockage de mines antipersonnel, de bombes à sous munitions, d'armes chimiques ou biologiques (de façon certaine ou probable), ou de leurs composants essentiels et dédiés (de façon certaine).

Cette liste est en parfaite adéquation avec les conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008) qui interdisent la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des mines antipersonnel ou des bombes à sous-munitions. Elle respecte aussi la loi relative à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massives (2011) qui interdit le financement des armes chimiques ou biologiques.

Résultats 2021 de la politique d'armes controversées

- ✓ Exclusion des entreprises impliquées dans les mines antipersonnel ou les bombes à sous-munitions : 188 entreprises exclues.
- ✓ Exclusion des entreprises ne respectant pas les principes du Pacte mondial : 5 entreprises exclues.
- ✓ Exclusion des entreprises impliquées dans les armes chimiques ou biologiques : applicable à compter de 2022.
- ✓ Au 31/12/2021, l'exposition résiduelle²³ est nulle.

²³ L'exposition résiduelle sont la somme des expositions sur des émetteurs concernés par les exclusions à l'achat.

Politique en matière corruption et de non-respect de la démocratie et des libertés et d'opacité fiscale

Définition de la politique en matière corruption et de non-respect de la démocratie et des libertés et d'opacité fiscale

La Banque Postale Prévoyance exclut tout nouvel investissement dans les pays jugés les plus à risque en termes de corruption et de non-respect de la démocratie et des libertés, ainsi que tout nouvel investissement dans les pays jugés les plus à risque en termes d'opacité fiscale.

Sources des informations utilisées

Pour mettre en place ces listes d'exclusions pays, La Banque Postale Prévoyance utilise :

- Les indices de démocratie et de liberté mesurés par Freedom House et l'indice de corruption mesuré par Transparency International.
- Les listes établies par la France ou l'Union européenne (États et territoires non coopératifs, pays sous sanctions financières internationales, pays tiers à haut risque, paradis fiscaux) ainsi que par le GAFI²⁴ (pays avec appel à contre-mesures, pays sous surveillance).
- L'indice de secret financier mesuré par Tax Justice Network.

Résultats de la politique d'exclusion en matière corruption et de non-respect de la démocratie et des libertés et d'opacité fiscale pour l'exercice 2021

- ✓ Au 31/12/2021, l'exposition résiduelle est nulle.

²⁴ Le Groupe d'action financière ou Financial Action Task Force est un organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

3.6.4 Exclusions sectorielles

Définition des exclusions sectorielles

Les exclusions sectorielles consistent à exclure les entreprises, tirant une part considérée comme importante de leur chiffre d'affaires, d'activités jugées néfastes pour la société. Il s'agit généralement d'exclusions éthiques, les secteurs les plus concernés étant l'alcool, le tabac, l'armement et les jeux d'argent ou d'exclusions pour raisons environnementales dans le cas de l'exploitation des énergies fossiles.

Exclusion charbon

Présentation de la politique d'exclusion charbon

La Banque Postale Prévoyance exclut des sociétés n'ayant pas de plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030, développant encore des capacités charbon, et ne respectant pas certains seuils absolus et relatifs (évolution régulière des seuils à la baisse).

L'objectif de la politique d'exclusion charbon est d'atteindre une exposition au charbon thermique nulle du portefeuille d'investissements d'ici 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

Pour cela, La Banque Postale Prévoyance applique des restrictions et des interdictions à l'achat sur certains émetteurs :

- La Banque Postale Prévoyance n'investit plus sur les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon ;
- La Banque Postale Prévoyance n'investit plus sur les entreprises qui n'avaient pas en 2021 un plan de sortie du charbon en ligne avec l'Accord de Paris.
- La Banque Postale Prévoyance n'investit plus sur les entreprises qui tirent plus de 10% des revenus du charbon ou 10% de leur production d'énergie générée par le charbon (à l'exception de celles qui ont adopté une stratégie publique, crédible et détaillée, de sortie du charbon conforme avec les ambitions de l'accord de Paris) ;
- Les émetteurs charbon qui ne seraient pas écartés avec l'un des critères précédents sont exclus s'ils dépassent l'un des seuils suivants²⁵ :
 - 0 tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
 - 5 GW de capacité installée ;
- Une exception peut être envisagée dans le cas d'émetteurs qui auront adopté une stratégie publique, crédible et détaillée, de sortie du charbon conforme avec les ambitions de l'accord de Paris (cf. encart)
- La Banque Postale Prévoyance se désinvestira de tous les émetteurs charbons avant les dates butoirs de 2030 pour l'OCDE et de 2040 pour les pays hors OCDE, sans exception.

Sources des informations utilisées

La Global Coal Exit List (GCEL) est une base de données élaborée par l'ONG Urgewald qui recense les entreprises actives sur l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon thermique.

L'objectif de la CGEL est d'encourager la sortie des acteurs financiers de la filière charbon à travers un travail d'information régulièrement mis à jour.

Résultats de la politique d'exclusion charbon pour l'exercice 2021

- ✓ Une cession obligatoire pour 1M€ (VM) sur l'émetteur Fortum
- ✓ Au 31/12/2021, l'exposition résiduelle est de 2,5M€ (sur un émetteur), soit moins de 0,1% de l'encours à date.

²⁵ Ces seuils sont inférieurs aux seuils de la Global Coal Exit List 2020.

Méthodologie d'évaluation des plans de sortie de charbon

Les KPI qui sont plus particulièrement surveillées dans l'évaluation de la robustesse des plans de sortie du charbon sont :

- La communication d'un plan de sortie avec des jalons à court, moyen et long terme pour pouvoir évaluer la trajectoire ;
- Une mesure scientifique précise (encouragement pour adopter le SBTi), pour favoriser la transparence des données et leur comparabilité d'un acteur à un autre ;
- Une communication sur les investissements de transition pour évaluer la crédibilité du pilotage du business model ;
- Une obligation de reporting régulier (idéalement annuel) sur les progrès de la stratégie de sortie.

Par ailleurs, il est à noter que ces KPIs font partie intégrante de notre stratégie d'engagement décrite plus haut.

Exclusion des fabricants et producteurs de tabac

Définition de la politique d'exclusion des fabricants et producteurs de tabac

La Banque Postale Prévoyance exclut les fabricants et producteurs de tabac compte tenu de la signature par La Banque Postale du Tobacco-Free Finance Pledge en 2018 (premier traité international sur la santé publique dont l'objectif vise à réduire l'impact dévastateur du tabac sur l'économie mondiale).

Ainsi, est exclu tout nouvel investissement dans les entreprises du secteur du tabac.

Sources des informations utilisées

Les informations utilisées sur ce point sont issues des données de Bloomberg.

Résultats de la politique d'exclusion tabac pour l'exercice 2021

- ✓ Au 31/12/2021, l'exposition résiduelle est de 4M€ (sur un émetteur), soit moins de 0,2% de l'encours à date.

Sur l'exercice 2021, deux nouvelles exclusions ont été mises en place :

Exclusion des jeux d'argent

La Banque Postale Prévoyance exclut les établissements de jeux d'argent, compte tenu des risques pour les individus (addiction, isolement social, surendettement et risque élevé de blanchiment d'argent).

Résultats de la politique d'exclusion jeux d'argent pour l'exercice 2021

- ✓ Au 31/12/2021, l'exposition résiduelle est nulle.

Exclusions Pétrole & Gaz

Définition de la politique d'exclusion Pétrole & Gaz

La Banque Postale Prévoyance exclut à l'achat les titres des sociétés du secteur du pétrole et du gaz (prospection, forage, extraction, transformation, raffinage) dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié aux énergies fossiles non-conventionnelles (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz issus de la zone arctique, en eaux profondes). De plus, La Banque Postale Prévoyance s'engage à ne plus détenir aucun titre concerné par cette politique d'exclusion d'ici 2040.

En 2022 la politique d'exclusion sera renforcée.

Renforcement de la politique d'exclusion Pétrole & Gaz en 2022

En 2022, la politique d'exclusion Pétrole & Gaz a été affinée et significativement renforcée.

Son objectif, à l'achat, est de ne plus investir en direct dans une entreprise du secteur tant qu'elle développe de nouveaux projets upstream, donc d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossiles (conventionnels ou non-conventionnels du type sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz issus de la zone Arctique).

De plus, La Banque Postale Prévoyance s'est engagée à ne plus détenir de titres concernés par cette politique d'ici 2030 pour les émetteurs européens et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde. Le portefeuille ne portera mécaniquement plus aucun titre obligataire d'ici cet horizon dans la mesure où aucune de leur maturité n'excède 8 ans. Des cessions actions seront étudiées au cas par cas.

Périmètre de la politique d'exclusion Pétrole & Gaz (à partir de 2022)

Elle s'applique aux entreprises participant au développement de nouveaux projets d'exploration ou de production (upstream) de pétrole ou de gaz fossiles non conventionnels et conventionnels.

Les entreprises développant de nouveaux projets midstream sont considérées comme hors scope de la politique d'exclusion Pétrole & Gaz. Par conséquent les investissements sont autorisés sur ces émetteurs. Ce sont les entreprises participant à la distribution et au stockage de pétrole ou de gaz fossiles non conventionnels et conventionnels (nouveaux pipelines, nouveaux terminaux de gaz naturel liquéfié par exemple). Ce choix est en adéquation avec la recommandation de l'IEA (International Energy Agency), qui considère que les installations midstream pour les énergies fossiles sont aussi compatibles pour le transport et le stockage de nouvelles énergies non-fossiles²⁶.

Il est à noter qu'un investissement en direct dans les entreprises upstream initialement listées, est possible lorsqu'il permet d'assurer le fléchage des fonds levés vers le développement des énergies renouvelables soit :

- ✓ via une filiale consacrée exclusivement au développement des énergies renouvelables ;
- ✓ via une obligation verte.

²⁶ Rapport « France 2021, Energy Policy Review », International Energy Agency, disponible [ici](#).

Sources des informations utilisées

La liste GOGEL (Global Oil and Gas Exit List) est utilisée par La Banque Postale Prévoyance. GOGEL est une base de données qui couvre 887 compagnies pétrolières et gazières opérant dans les segments upstream non conventionnels et midstream du secteur Pétrole & Gaz.

Les entreprises listées pour le segment upstream représentent 94,6 % de la production de pétrole et de gaz, 96,0 % de l'expansion à court terme et 91,0 % des dépenses en capital pour l'exploration.

Les entreprises listées pour le segment midstream représentent 74,3% de l'expansion des pipelines et 91,7% de l'expansion des terminaux GNL²⁷.

Résultats de la politique d'exclusion Pétrole & Gaz pour l'exercice 2021

- ✓ Au 31/12/2021, l'exposition résiduelle est de 38M€ (sur 4 émetteurs), soit moins de 1,7% de l'encours à date.

²⁷ Un terminal GNL ou méthanier est une installation permettant de regazéifier du gaz naturel liquéfié (GNL) transporté par voie maritime

4 Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique

La Banque Postale a inscrit la transition écologique et énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que la protection des écosystèmes au cœur de ses préoccupations stratégiques.

La Banque Postale s'est ainsi engagée en 2021 :

- A réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 46,2 % entre 2019 et 2030 ;
- A continuer d'utiliser 100 % d'électricité d'origine renouvelable jusqu'en 2030 ;
- A atteindre des objectifs déterminés scientifiquement sur 85 % de son portefeuille total de financement et d'investissements d'ici à 2030 (crédit immobilier, immobilier commercial, financement de projets énergétiques, d'actions et obligations et de prêts long terme aux entreprises).

De plus, La Banque Postale s'est engagée en 2017 dans l'initiative du « Science Based Target » (SBT) visant à développer un objectif de réduction de ses émissions directes et indirectes, aligné sur l'ambition de l'Accord de Paris.

Pour contribuer à réduire ses émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), La Banque Postale Prévoyance a instruit une réflexion en 2021 pour inscrire cette démarche dans sa politique d'investissement.

4.1 Objectif 2050

La Banque Postale Prévoyance s'engage, conformément à l'accord de Paris, sur la neutralité carbone de la totalité son portefeuille d'ici 2050. Ainsi, un engagement de réduction de l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions et obligations corporate sera pris par La Banque Postale Prévoyance en 2022.

En parallèle, les stratégies climat de LBPAM/TSA et de Ostrum AM, concourent directement à celle de La Banque Postale Prévoyance via la gestion déléguée des actifs en direct et des actifs investis au sein des fonds ouverts.

Objectif de La Banque Postale Asset Management/Tocqueville Finance

Leur stratégie climat vise un alignement sur une trajectoire 1,5°C, avec comme référence le scénario P2 du GIEC. Ce scénario induit une transformation profonde de la société et implique une réduction significative des émissions de carbone dans les prochaines années.

Cette ambition sera matérialisée en 2022 par un engagement commun entre La Banque Postale Asset Management et Tocqueville Finance à atteindre un alignement « net zéro » pour 80 % de leurs encours sous gestion à horizon 2030. Au 31 décembre 2021, l'alignement net zéro des encours de La Banque Postale Asset Management – Tocqueville Finance est de 38 %.

Objectif d'Ostrum Asset Management

Afin de s'aligner aux objectifs internationaux de l'Accord de Paris, Ostrum AM Asset Management s'appuie sur l'expertise Trucost pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur. L'impact climatique d'une entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différentes trajectoires de réchauffement climatique, exprimées en °C afin d'être en mesure de s'aligner pleinement avec l'Accord de Paris.

Ainsi, au 31 décembre 2021, l'ensemble des portefeuilles gérés par Ostrum AM était aligné sur un scénario 1,75°C. Par ailleurs, 60% du total des encours d'Ostrum AM ont un objectif de diminution de 25% de l'empreinte carbone de 2019 à 2024. Certains portefeuilles représentant 12% du total des encours sont assortis d'un objectif d'alignement climatique à 1,5°C à horizon 2024.

4.2 Mesure de l'atteinte de cet objectif via l'indicateur Empreinte Carbone et sa méthodologie

4.2.1 Méthodologie utilisée

Afin d'évaluer la progression d'atteinte de l'objectif d'une neutralité carbone à horizon 2050, La Banque Postale Prévoyance calcule l'empreinte carbone de ses portefeuilles selon la méthodologie de calcul préconisée par le règlement européen Sustainable Finance Disclosure Regulation.

Cette méthodologie s'applique pour l'exercice 2021 aux titres vifs détenus en portefeuille, soit les actions et les obligations d'entreprises. La Banque Postale Prévoyance vise à étendre le périmètre couvert par cette méthodologie en 2022 et dans les années à venir.

La Banque Postale Prévoyance s'appuie sur Ostrum AM pour le calcul de l'empreinte carbone en utilisant cette formule :

$$\text{Empreinte carbone} = \frac{\sum_i^n \left(\frac{\text{Valeur de la position}_i \text{ (M€)}}{\text{EV de l'émetteur}_i \text{ (M€)}} * \text{Emissions Carbone}_i \text{ Scope 1\&2 (TCO2)} \right)}{\sum \text{Valo émetteur (M€)}}$$

Avec EV : Entreprise Value est la valeur totale d'une entreprise (EV = MC + Total Debt – C)

Où MC = Capitalisation boursière

Total debt = Somme des valeurs totales de la dette

C = Cash

L'empreinte carbone s'exprime en tCo2/M€.

4.2.2 Résultats à fin 2021

Couverture du mandat de La Banque Postale Prévoyance au 31 décembre 2021

Actif net (M €)	2.121,3
dont obligations d'entreprises et actions	1.082,3

Couvert par la méthodologie de l'empreinte carbone	En M €	En %
Obligations d'entreprises	819,5	75,7%
Actions	103,4	9,6%
Total	922,9	85,3%

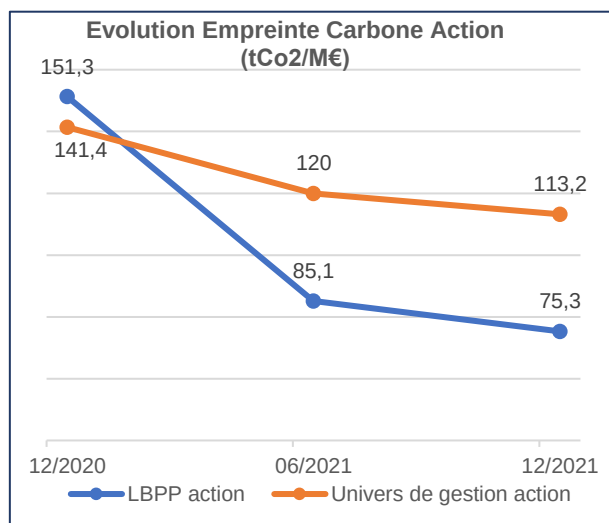
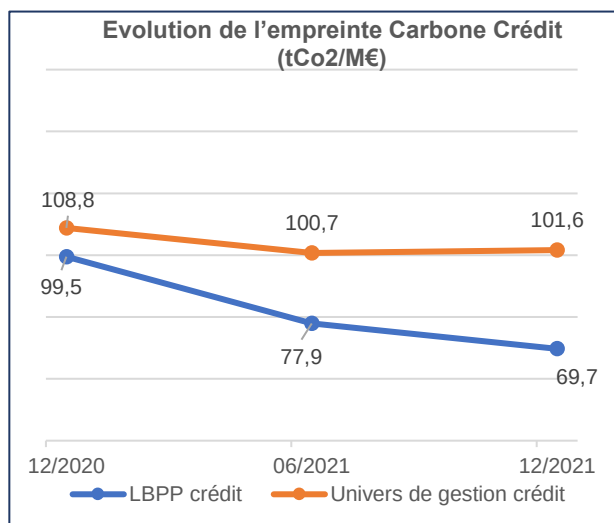
Non couvert par la méthodologie de l'empreinte carbone	En M €	En %
Corporate et actions	159,4	14,7%

Données des portefeuilles (sur la poche couverte uniquement) de La Banque Postale Prévoyance au 31 décembre 2021

Intensité carbone moyenne (tCO ₂ e/USD mn)	86,6
Emissions carbone (Mt CO ₂)	64,9
Empreinte carbone (tCO ₂ /M€)	70,3

Source : Ostrum AM

Evolution de l'empreinte carbone sur les portefeuilles gérés par La Banque Postale Prévoyance entre le 31/12/2019 et le 31/12/2021



Source : La Banque Postale Prévoyance

La volonté d'alignement de La Banque Postale Prévoyance avec les objectifs de l'Accord de Paris se matérialise au travers de la baisse de l'empreinte carbone des poches actions et obligations crédit sur l'année 2021. Les graphiques présentés ci-dessus montrent une large baisse de l'empreinte carbone de 71,8% en moyenne contre une baisse moyenne de l'univers de gestion de 16%.

4.3 Impact sur la stratégie d'investissement et complémentarité avec la politique d'investissement responsable de La Banque Postale Prévoyance

La stratégie entreprise par La Banque Postale Prévoyance de réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions et obligations (dont l'objectif sera quantifié en 2022) s'inscrit au sein d'une stratégie globale de l'entité, rassemblant notamment plusieurs autres critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, dont les cinq piliers de la Politique d'Investissement Responsable (« PIR ») sont le socle. Les engagements induits dans la politique d'investissement ont mécaniquement un effet levier sur les objectifs d'alignement pris par La Banque Postale Prévoyance pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Cette ambition est donc complémentaire de la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris décrite ci-dessus, et se matérialisera par une nouvelle feuille de route en 2022 par La Banque Postale Prévoyance, visant à modifier sa politique d'investissement responsable. Celle-ci sera validée lors des instances de gouvernance et de décisions concernées.

En outre, la retranscription et la mise en œuvre de cette politique d'investissement responsable, des engagements et de la stratégie d'investissement qui en découlent, seront contractualisées dans le mandat de gestion de La Banque Postale Prévoyance en 2022.

Comment les autres engagements de la PIR de La Banque Postale Prévoyance viennent soutenir l'objectif de la neutralité carbone de son portefeuille d'ici 2050 induite par l'Accord de Paris ?

Table de complémentarité

	Engagement	Complémentarité avec l'objectif de neutralité carbone
Pilier 1. Exclusions	Politique d'exclusion charbon	Celle-ci s'appuie sur le scénario P2 du GIEC (2018), un scénario de référence pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.
Pilier 1. Exclusions	Politique d'exclusion déforestation	Le rôle de puit de carbone joué par les forêts est indispensable pour atténuer le dérèglement climatique et atteindre une trajectoire température inférieure à 2°C d'ici 2050
Pilier 1. Exclusions	Politique d'exclusion Pétrole & Gaz en 2022	Les émetteurs concernés par cette politique font partie des plus gros contributeurs mondiaux aux émissions carbone.
Pilier 2. Exposition aux risques climatiques	Mesure de l'empreinte carbone	Le suivi de cet indicateur sur le portefeuille d'investissements permet son pilotage vers une neutralité carbone d'ici 2050
Pilier 3. Inclusions opportunités climat	Minimum d'exposition aux Green Bonds : 2%	Les Green Bonds concourent directement à la transition énergétique, et donc à la réduction des émissions carbone.
Pilier 3. Inclusions opportunités climat	Critères extra-financiers ESG dans la sélection des investissements de diversification	L'intégration des critères ESG dans la sélection des investissements de diversification favorise les investissements dans des fonds répondant aux articles 8 et 9 de la réglementation SFDR
Pilier 4. Notation ESG	Notation GREaT : Aucune notation d'émissions > 8 des titres vifs	La méthodologie de notation GREaT compte quatre axes, dont la transition énergétique et économique, qui engage/favorise sur le passage à un modèle économique décarboné
Pilier 4. Notation ESG	Label ISR : sélection en priorité/accrue des OPC labellisés	Un des quatre critères du label porte sur l'environnement, et prend donc en compte l'empreinte carbone, et les émissions de gaz à effet de serre
Pilier 5. Politique d'engagement	Dialogue avec les entreprises Pétrole & Gaz	Ce dialogue a pour but de les accompagner dans leur transition énergétique et de les inciter à adopter d'ici 2050 une trajectoire température inférieure à 2°C

Source : La Banque Postale Prévoyance

5 Biodiversité

Dans leur premier rapport commun publié en 2021, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du Climat) et l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) ont affirmé que les crises climatiques et la perte de la biodiversité sont étroitement liées et se renforcent mutuellement.

Les enjeux sur la biodiversité font ainsi l'objet d'une réflexion approfondie menée sur le long terme par La Banque Postale Prévoyance. La Banque Postale Prévoyance ne souhaite pas simplement limiter l'impact sur la destruction de la biodiversité, mais aspire à préserver la nature par l'influence des flux d'investissements et les politiques d'exclusions sur le portefeuille d'investissement.

5.1 Objectifs de la Convention sur la biodiversité biologique

La Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 s'est imposée comme mesure pionnière pour la préservation de la biodiversité, afin d'engager les acteurs du secteur financier sur ces trois principes :

- La conservation de la biodiversité ;
- L'utilisation durable de ses éléments ;
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

La Banque Postale Prévoyance met tout en œuvre pour respecter ces trois piliers, à travers le mandat de gestion confié à Ostrum AM et à LBPAM/TSA.

Ainsi, La Banque Postale Prévoyance s'engage, notamment au travers des mandats Ostrum AM et LBPAM/TSA, à mener les actions suivantes à l'horizon 2030 :

- **Renforcer l'expertise relative** à l'identification et la surveillance des éléments constituant la biodiversité. Les thèmes et axes identifiés comme contribuant à la préservation de la biodiversité permettront de consolider des investissements dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité.
- **Intégrer systématiquement des éléments extra-financiers** au sein de l'analyse et de l'évaluation des risques liés à la biodiversité de chaque émetteur. L'approche déployée pour mettre en place le cadre d'analyse consiste en une approche « émetteur par émetteur » afin d'identifier les forces et les faiblesses d'un émetteur au regard d'enjeux ESG spécifiques. Puis en une approche sectorielle définie en formalisant les enjeux ESG impactant spécifiquement chaque secteur et sous-secteur d'activité.

Ces actions s'inscrivent dans la construction d'une stratégie ambitieuse en faveur de la biodiversité, dont voici les trois lignes directrices :

- **Renforcer les investissements dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité :**

Lorsque l'équipe d'analystes Obligations Durables d'Ostrum AM évalue un instrument, elle réalise systématiquement un mapping des projets financés sur des thématiques durables dont une portant sur la biodiversité. Cette dernière couvre des catégories de projets éligibles tels que la foresterie durable, la restauration de rivières, la réhabilitation de milieux marins (dont des massifs coraliens) etc.

■ Poursuivre les exclusions des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes :

Au niveau mondial l'IPBES identifie clairement les causes d'érosion de la biodiversité :

- Les changements d'usage des terres et de la mer ;
- L'exploitation directe de certains organismes ;
- Le changement climatique ;
- La pollution des eaux, des sols et de l'air ;
- La propagation d'espèces exotiques envahissantes.

C'est notamment sur ces causes identifiées que nos analyses s'appuient afin d'écarter les émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes. Les politiques d'exclusions (normatives, sectorielles...) introduites plus haut sont partie intégrante de la stratégie de préservation de la biodiversité : par exemple, sont exclus les émetteurs du secteur du tabac, dont les impacts environnementaux sont considérables (notamment le rôle majeur dans la déforestation).

■ Renforcer l'engagement avec des émetteurs opérant sur des secteurs ayant le meilleur impact sur la biodiversité ou étant exposés au risque de perte de biodiversité.

La Banque Postale Prévoyance focalise son attention sur les pressions suivantes dans les principaux secteurs impactant la biodiversité :



Source : Ostrum AM

Afin d'appréhender et évaluer ces pressions, La Banque Postale Prévoyance utilise tout particulièrement la notation GREaT. En effet, la notation GREaT s'appuie sur plus de 70 indicateurs dont plusieurs recoupent des enjeux de biodiversité. En particulier, le second axe rejoint le deuxième principe de la Convention sur la diversité biologique de 1992.

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **E**nergétique et Economique
- Développement des **T**erritoires

Démarche biodiversité de LBPAM/TSA

Les efforts et les outils déployés par LBPAM/TSA pour rendre compte des enjeux biodiversité sont des éléments cruciaux dans le choix de ce mandataire pour la délégation de gestion d'une partie des actifs.

Par exemple, LBPAM/TSA s'est engagée à mesurer l'impact biodiversité de ses fonds en s'appuyant sur la base de données Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score (BIA-GBS) en concluant un partenariat avec Carbon4 Finance. Alliant l'expérience reconnue de Carbon4 Finance sur les données climatiques et la robustesse de la méthodologie d'empreinte biodiversité du GBSTM, développée par CDC Biodiversité, cette base de données permet aux investisseurs d'évaluer l'impact sur la biodiversité de leur portefeuille avec une large couverture sur les actifs listés.

La Banque Postale Asset Management a signé en septembre 2021 le « Finance for Biodiversity Pledge » aux côtés de La Banque Postale.

Démarche biodiversité de La Banque Postale Prévoyance sur la poche diversification

Par ailleurs, en 2021, l'investissement par La Banque Postale Prévoyance sur des actifs de diversification (fonds non cotés) représentait une faible part dans le portefeuille total. Néanmoins, un des objectifs clés pour l'année 2022 était de prioriser l'investissement dans des fonds notés Article SFDR 9 (à impact climatique) lors de la sélection d'actifs en non coté et/ou avec un focus biodiversité, d'autant plus que l'offre d'investissement possible répondant à ces critères se structure de plus en plus.

5.2 Mesure et suivi de l'empreinte biodiversité

Ce calcul n'existe pas en 2021. Une réflexion sera débutée en 2022 avec nos partenaires afin d'identifier les sources des données que nous avons choisi d'utiliser pour réaliser le calcul de cette empreinte. Une méthodologie sera déterminée pour le calcul de l'empreinte biodiversité, en s'appuyant sur les travaux de CDC Biodiversité, et couvrira les trois scopes en récupérant l'ensemble des impacts directs et indirects sur la biodiversité pour la grande majorité des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans le portefeuille (impact total des pressions exercées sur la biodiversité (exprimé en MSA.km² : Mean Species Abundance, métrique caractérisant l'intégrité des écosystèmes).

6 Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

6.1 Le dispositif de gestion des risques de La Banque Postale Prévoyance en matière de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

La mise en œuvre de la politique d'investissement responsable au sein de La Banque Postale Prévoyance, relève de la responsabilité du Directeur Général. Il s'appuie sur la Direction des investissements qui s'assure de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'investissement responsable et contribue à l'intégration et à la maîtrise des risques de durabilité.

Le Comité d'Investissement & ALM, présidé par la Direction Générale de La Banque Postale Prévoyance, veille à ce que les critères extra-financiers ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) soient intégrés au processus de prise de décision, et de manière générale, s'assure que la gestion ESG est pleinement intégrée aux processus de management et de gestion des investissements.

Les enjeux climatiques et de durabilité, ainsi qu'une synthèse des travaux sont présentés une fois par an au Conseil d'Administration et au Comité d'audit et des Risques et la stratégie climat de La Banque Postale Prévoyance est soumise à l'approbation du Directeur Général puis du Conseil d'Administration après examen et avis du Comité d'Audit et des Risques.

6.2 Identification et gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

6.2.1 Exposition aux risques physiques et de transition

La politique d'investissement responsable de La Banque Postale Prévoyance implique l'identification et le suivi des risques environnementaux (risques physiques et risques de transition) auxquels son portefeuille d'actifs est exposé.

La Banque Postale Prévoyance a ainsi identifié les risques environnementaux à travers :

Le risque physique

Le risque physique fait référence aux effets financiers du changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et de la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation).

Sa prise en compte suivant un prisme risque, implique l'identification et la maîtrise de l'impact du changement climatique sur la sinistralité et la valeur des actifs du fait de la multiplicité des événements climatiques liés au dérèglement climatique.

La Banque Postale Prévoyance a réalisé en 2021 un exercice test sur son portefeuille d'actifs visant à qualifier son portefeuille selon les critères définis par les dispositions du règlement taxonomie - règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 - établissant les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

Un premier test de calcul à l'éligibilité à la taxonomie du portefeuille a été conduit, permettant de déterminer, par le biais de **l'indicateur clé de performance relatif aux investissements**, la part des encours de son portefeuille éligible aux critères du règlement taxonomie.

Limite de l'exercice :

Le règlement taxonomie définissant le système de classification des activités durables, ne définit à ce jour que partiellement les activités durables au regard d'une partie des objectifs de développement durable (objectif d'adaptation au changement climatique et objectif d'atténuation du changement climatique). De plus, elle ne couvre pas la totalité des catégories d'actifs, ce qui exclut une partie des actifs en portefeuille. Ainsi, les résultats obtenus ne permettent pas, en l'état de la réglementation actuelle, de présenter une vision exhaustive de la qualification du portefeuille.

Le risque de transition

Le risque de transition correspond au risque de perte financière qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de variations du sentiment et des préférences de marché.

La Banque Postale Prévoyance s'est fixée une feuille de route en matière d'investissement responsable en s'alignant à la politique d'investissement de sa maison mère, le Groupe La Banque Postale. Ses choix d'allocations d'actifs et les décisions prises en termes de stratégie d'investissement, se traduisent par des objectifs de désengagement sectoriel et par la définition de règles normatives d'exclusions de valeurs et d'exclusions de pays²⁸.

6.2.2 Perspectives

Les travaux menés par La Banque Postale Prévoyance en 2021 ont amorcé une réflexion autour du risque de durabilité, à travers une allocation d'actifs adaptée. Les travaux se poursuivent et visent à la mise en œuvre d'une politique d'investissement responsable et d'analyses plus complètes au cours des prochains exercices, notamment en matière d'indicateurs de suivi et en intégrant les volets risques sociaux et de gouvernance progressivement.

Au cours de l'exercice 2022, La Banque Postale Prévoyance a intégré la prise en compte des critères ESG dans sa gouvernance et a fait évoluer sa politique d'investissement, en décidant d'instaurer un Comité Stratégique d'investissement Responsable qui a la charge de piloter la politique d'investissement responsable ainsi que les actions mises en place pour intégrer dans les composantes investissements, les risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité (et plus largement les thématiques ESG). Participent à ce Comité, la Direction Risques, Contrôle Permanent et Actuariat et la Direction des Investissements.

²⁸ Ces décisions sont présentées dans la partie 3.6 du présent rapport.